



Registre d'état-civil

1913 ~ 1922





Registre d'état-civil

1913

MM.

REGISTRE



Contenant ~~quelques~~ feuillets, cotés et paraphés par nous, Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, destiné à constater les NAISSANCES, MARIAGES et DÉCÈS de la commune de ~~Ormeau~~ pendant le cours de l'année 1913.

Meaux, le 6 Décembre mil neuf cent douze.

M. Mervant

N° 1

décès de :
Guibert Jean
Baptiste Alphonse
Guibert
11 mars.

Le onze mars, mil neuf cent seize
midi et demie, Jean Baptiste Alphonse
Guibert, né à Bourges
(Cher) le premier décembre mil huit
cent soixante treize, rentier, fils de
Gabriel Albert Guibert, décédé,
et de Emilie Dalphanque, sa veuve,
sans profession, domiciliée à Paris, épouse
de Louise Augustine Caxil; domici-
lié à Paris, cinq place Bligny, est déce-
dé, en Marne, lieu dit l'Île du Port aux
vaches. Décès le douze mars mil neuf
cent seize à sept heures du soir, sur
la déclaration de Bastard Francis,
trente six ans, Hôtelier, et de Garreté

André cultivateur, trente un ans,
domicilié en cette commune, qui
lecture faite ont signé avec nous
Carrière Arthur, Maire d'Armentières
Approuvé un mot rayé nul.

Bastarey Carrière André

A. Barrière

N° 2

Décès de:

Garnier

Marie Catherine
Blandine
vve. Dulois

19 avril.

Le dix-neuf avril, mil neuf cent treize,
onze heures du matin trois heures du
matin, Marie Catherine Blandine Gar-
nier, née à Armentières (Seine et Marne)
le trente janvier mil huit cent vingt-
huit, veuve, fille de François
Faron Garnier et de Marie Catherine
Blandine Charron, décédés, veuve Du-
bois Michel, est décédée en son domi-
cile à Armentières. Dressé le dix-
neuf avril mil neuf cent seize à onze
heures du matin, sur la déclaration
de Vesson Gabriel Ernest, quarante-
cinq ans, marchande de vins en gros,
domicilié à Ezy-sur-Aisne et Rou-
selle Honore, soixante-quatorze ans,
maréchal, domicilié à Armentières, qui
lecture faite ont signé avec nous.

Approuvé quatre mots rayés nuls.

Mervay (as) Troussot A. Barrière

N° 3.



Décès de:

Buffeteau

Alice Honorine
fme. Lelièvre
29 avril.

N° 4

Décès de

Bonnamy Alexérine
Alazarine

vve. Vol
19 Juin

Le vingt-neuf avril mil neuf
cent treize, trois heures du soir,
Alice Honorine Buffeteau, née à
Vernou (Seine et Marne) le
onze avril mil huit cent soixante
un, sans profession, fille de Louis
Edme Buffeteau et de Eugénie
Fournier, décédés épouse de Louis
Alfred Théophile Lelièvre, journal-
ier, domicilié à Armentières, est
décédée en son domicile à Armen-
tières. Dressé le trente avril, mil
neuf cent seize, six heures du soi-
r sur la déclaration de l'époux de la
défunte et de Léclerc Victor Honore,
garde-champêtre, trente-cinq ans,
domicilié en cette commune, qui
lecture faite ont signé avec nous
Carrière Arthur, Maire d'Armentières,
et demeurant à Paris

Approuvé le revoici ci-dessus,

Léclerc V. A. Barrière

Le dix-neuf juin, mil neuf cent
seize, sept heures du soir, Alexérine
Alazarine Bonnamy; née à Armen-
tières (Seine et Marne) le quinze juin
mil huit cent quarante-quatre; sans
profession, fille des défunts Louis Michel
Bonnamy et de Sophie Brigitte Alazarine Doit

veuve de Théophile Narcisse Vol. en décédée
en son domicile à Brumentières. Dressé
le dis. neuf juin mil neuf cent treize
sur la déclaration de Rousselet Honoré,
débitant, quarante-huit ans, et de
Ecclerc Victor-Honoré, garde-champêtre
trente-cinq ans, domiciliés en cette
commune, qui lecture faite ont
signé avec nous Édouard Dufour Maire
d'Brumentières, + huit heures du soir.
Approuvé le renvoi ci-dessus.

Lectures. V.
H. Rousseau A. Garret

Nº 5

Naisance:
Raymond Gaston
Vullois

20 septembre 1.
Adossé par la Nation
suivant jugement
du Tribunal Civil de
Meaux en date du
10 mars mil neuf cent
sept cent vingt-cinq
mention faite en
maire le vingt-huit
mil mil neuf cent
vingt-cinq.

Le Maire,
Bois

Marie à Nogent sur
le quinze Mars mil
neuf cent quarante
avec Odette Esther
Pine Caminade
le dix-huit Mars mil
neuf cent quarante

... m
nuf-cent-quarante
Le Maire
Rapport

Le vingt septembre mil neuf cent
seize, sept heures du soir, est né à
Ermentières, Raymond Gaston, du sexe
masculin, de Gaston Vallot, trente-cinq
ans, manouvrier, et de Marie Eugénie Leclerc,
trente-quatre ans, sans profession, son épouse,
domiciliés en cette commune. Dressé par nous,
le vingt-un septembre mil neuf cent seize
à neuf heures du matin sur la présentation
de l'enfant et déclaration faite par le père,
en présence de Eugène Eugène, chandronnier,
et de Leclerc Victor Honore, garde champêtre,
demeurant en cette commune, qui lecture faite ou

signé avec le déclarant et Nous, Doit Rémy, maire
d'Amiens,
et Vallat Gaffan E Guyot D Doit
Le diez octobre mil neuf cent cinquante sept. Amiens le diez octobre mil neuf cent cinquante sept. Le Maire. Victor Mont pour la France de Maire

Nº 6



Mariee à
Amiens le 3 avril 1937 avec Jules
Albert LEGLIILLER.

Naissance :
répertoire civil
n° 91146
le 14.09.91
de Marie

Yours

Henriette Jeanne
Leclerc
25 octobre J.

Décédée à Compiègne
(60) le 16 Avril 2000 maire d'Étoumeauville

le Raine, Vallair Gaston Le Long

Nº 7

Naissance de :
Chanoine
Reine Marguerite

6 novembre).

égitimée par le mariage
Pinson Stanislas François
de Chancrat Reine
Augustine, célébré à
Armentières le vingt-quar-
te-fevrier mil neuf cent
quatorze. 1.
Le vingt-cinq février mil
neuf cent quatorze.
Sur le Maire absent,
L'adjoint
Cressier

Le vingt cinq octobre, mil neuf cent treize, à cinq heures du matin, est née à Armentières Henriette Jeanne, du sexe féminin, de Victor Honoré Leclerc, trente-cinq ans, garde-champêtre, et de Léonie Écouteuse Guérard, trente-trois ans, sans profession, son épouse, domiciliés en cette commune. Dressé par nous, le vingt-six octobre mil neuf cent treize à neuf heures du matin, sur la présentation de l'enfant et déclaration faite par le père en présence de Vallois Gaston, maçonner et Baste Emile, instituteur public, demeurant en cette commune qui la lecture faite ont signé avec le déclarant en nous Doit Remy, ^{me} maire d'Armentières.

Le six novembre, mil neuf cent treize,
onze heures et quart du soir, est née à
Elementières Reine Marguerite, du sexe
féminin, de Chanoine René Augus-
tine, trente-quatre ans, sans profession,
 domicilié en cette commune. Dresseé par
Nous Gressier Marie Jean Baptiste, adjoint
au Maire d'Elementières, officier de l'Etat
civil en l'absence du Maire, le sept no-
vembre mil neuf cent treize, à sept
heures du matin, sur la présentation de

l'enfant et déclaration faite par Galissant
sans Marie Ernestine, femme Chauvinat,
grand'mère de ayant assisté à
l'accouchement, demeurant à Clémentières,
en présence de l'ecclerc Victor Honoré, garde-champêtre et Basté Emile, instituteur
public, demeurant à Clémentières, qui
lecture faite ont signé avec la déclarante
et socia, Adjoint au Maire d'Clémentières.

Approuvé trois mots rayés nuls.

Galissant Basté
Leluy Victor Gressier

N^o 8

Décès de:
Barisien
Louis Etienne
15 novembre

Le quinze novembre mil neuf cent treize,
sept heures du matin Louis Etienne
Barisien, né à Clémentières (Seine-et-Marne)
le vingt trois Juillet mil huit cent quatre-
six, sans profession, fils de Louis Modeste Auguste
Barisien et de Rosine Félicité Bonamy,
décédés, époux de Hortense Alphonse Virginie
Robiche, sans profession, demeurant à Clumen-
tières, est décédé en son domicile à Clumen-
tières. Dresse le seize novembre mil neuf
cent treize, midi, sur la déclaration
de Barisien Joseph Théophile, cultivateur
demeurant à La Celle-Condé (Oise) et
Briant Michel Eugène, cultivateur, demeu-
rant à Saint-Jean-lès-Dieux Jumeaux
(Seine-et-Marne) qui lecture faite ont signé



avec Nous Louis René Marie d'Clémentières
Barisien Briant Doit

Registre contenant trois actes de naissances et cinq actes de décès clos et arrêté
le trente un décembre mil neuf cent
treize.

Le Maire
Doit

S
M

Table alphabétique des actes contenus dans
le présent registre de l'année mil neuf cent treize. /

N ^o d'Ordre	N ^o des Actes	Noms et Prénoms	Date des Actes
<i>Naissances</i>			
1	7	Chanoine Reine Marguerite	6 novembre
2	6	Leclerc Henriette Jeanne	25 octobre
3	5	Vallois Raymond Gaston	20 septembre
<i>Décès</i>			
1	4	Bonnamy Alexérine Alazarine	19 Juin
2	3	Buffeteau Alice Honorine	29 avril
3	2	Garnier Marie Catherine Claudine	19 avril
4	1	Guibert Jean Baptiste Alphonse Alber	11 mars
5	8	Tarivien Louis Etienne	15 novembre
<i>Mariages</i>			
<i>Véant</i>			

Certifié exact par nous Doit Rémy, Maire et
officier de l'Etat civil de la Commune d'Armentières,
cahier de Lijy - sur. Dury, arrondissement de Meaux, Seine
et Marne.

Armentières le premier février mil neuf cent quatorze. /

Le Maire,
Doit





Registre d'état-civil

1914



REGISTRE

Contenant ~~dix~~ feuillets, cotés et paraphés par nous, Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, destiné à constater les NAISSANCES, MARIAGES et DÉCÈS de la commune d' *Brumentières* pendant le cours de l'année 1914.

Meaux, le vingt Décembre mil neuf cent treize.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL COTTE

Appençoir

N° 1

Décès de
Ribot Louise Cécile
f^e Sacchetti
27 Janvier

Le vingt-sept janvier, mil neuf cent quatorze, une heure un quart du matin Louise Cécile Ribot née à Poissy (Seine-en-Oise) le trente janvier mil huit cent soixante-dix-neuf, sans profession, fille de Ribot Louis François et de Chenel Eugénie Célestine, décédes, épouse de Jacques Etienne Sacchetti, ingénieur, âgé de quarante-un ans, veuve en premières noces de Lestean Auguste Théophile, demeurant en cette commune, mais domiciliée avec son mari à Paris trente-neuf rue de la Chapelle, dix-huitième arrondissement, est décédée à Brumentières. Dressé le vingt-sept janvier, mil neuf cent quatorze, midi, sur la déclaration de Jacques Etienne

Sacchetti, époux de la défunte et Bastard François, hôtelier, trente-sept ans, demeurant à Armentières, qui lecture faite ont signé avec Nous Marie Jean Baptiste Stanislas Gressier, Adjoint, officier de l'Etat civil en l'absence du Maire.

Approuvé un mot rayé nul

Sacchetti
Bastard

Gressier



28

l'un après l'autre vouloir se prendre pour épouse et nous avons prononcé au nom de la loi, que Stanislas François Pinoon et Reine Augustine Chanoimat sont unis par le mariage. Ces époux ont déclaré reconnaître en vue de la légitimation, Reine Marguerite Chanoimat, née à Armentières, le six novembre mil neuf cent treize. Dont acte en présence de : Lelièvre Joseph Lazare, maçon, âgé de soixante-quatre ans, Delaitre Alexandre Louis, cultivateur, âgé de soixante-quatre ans, cousin du futur ; Cousin Mathilde Ourore, femme Delaitre, cultivatrice, âgée de cinquante-sept ans, cousine du futur, Doit Sophie Louise, femme Lelièvre, sans profession, âgée de cinquante-sept ans, tous quatre domiciliés à Armentières. Lecture faite, les époux et les témoins ont signé avec nous.

N° 2
Mariage Pinoon quatre heures et demie du soir, devant nous, Marie Jean Stanislas François Baptiste Gressier, Adjoint, officier de l'Etat civil en Chanoimat Reine l'absence du Maire d'Armentières, ont comparu pu-Augustine 24 février bliquement en la maison commune : Stanislas François Pinoon, cultivateur, né à Armentières le vingt-aout mil huit cent soixante-quatorze, domicilié à Armentières, fils majeur de Stanislas Sauveur Pinoon,

+ Venu en premières noces de Bertrand Albert Emile Ricéde à Armentières le trois Juillet mil neuf cent dix. /.../ sans profession, domiciliés à Armentières, d'une part, et Reine Augustine Chanoimat, cultivatrice, née à Moissoncelles-en-Brie (Seine-et-Marne) le quatre

Dimanche 24 décembre mil huit cent soixante-dix-huit, domiciliée à Armentières, fille majeure de Louis René Chanoimat et de Marie Ernestine Galissard, son

Doit Louis Ricéde, rentiers, domiciliés à Armentières, d'autre part. Ces futurs époux déclarent qu'un contrat de mariage a été signé le dix février mil neuf cent quatorze Delaitre par M^e Lebarque, notaire à Ezy-sur-Eure. Aucune opposition n'ayant été faite, les contractants ont déclaré :

Gressier

Pinoon Stanislas Chanoimat Reine Sophie Louise Doit Cousin Delaitre Alexandre Lelièvre Joseph

Gressier

N° 3

Décès de Rousselet François Honoré

24 mars

Le vingt-quatre mars, mil neuf cent quatorze, deux heures du matin, François Honoré Rousselet, né à Armentières le dix mars mil neuf cent trente-neuf, maréchal, fils de François Alexis Rousselet et de Marie Catherine

Claudine Chartier, décédée, époux de Magdeleine Marie Gréée, sans profession, âgée de cinquante-huit ans, domicilié en cette commune, est décédé à Armentières. Dressé le vingt-quatre mars mil neuf cent quatorze sur la déclaration de Rousselot Marcel, vingt-deux ans, fils, et Leclerc Victor, trente-six ans, neveu du défunt domiciliés à Armentières, qui la lecture faite ont signé avec nous, Dois Remy, Maire et officier de l'Etat civil d'Armentières. /.
+ huit heures du matin. /
Approuvé le renvoi ci-dessus. /

Droit
Lameuvrau
Leclerc Victor

N° 4
Mariage
Baty Marie Henri
Arthur
Gressier Jeanne
Désirée
16 avril

Le seize avril mil neuf cent quatorze quatre heures du soir, devant nous, Emile Victor Robiche, conseiller municipal d'Armentières officier de l'état civil par délégation du maire et par empêchement de l'adjoint ont comparu publiquement en la maison commune Marie Henri Arthur Baty, employé de chemin de fer, né à Sainte-Menehould (Marne) le vingt-huit juin mil huit cent quatre-vingt-dix, fils majeur de Marie Henri Georges Baty, jardinier, domicilié à Chauconin (Seine-et-Marne) présent et consentant et de Marie Nelly Godart décédée, domicilié et résidant lui-même à Chauconin, d'une part, et Jeanne Désirée Gressier, domestique, née à Armentières le quatorze août mil huit cent quatre-vingt-treize, domiciliée et résidant à Armentières, fille mineure de Marie Jean Baptiste Gressier, charretier, et de Marthe Adelina Carrète son épouse, sans profession, domiciliés à Armentières, présents et consentants d'autre part. Les futurs époux ainsi que les personnes qui autorisent le mariage déclarent qu'il n'a pas



37

été fait de contrat de mariage. Aucune opposition n'ayant été faite les contractants ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour épouse et nous avons prononcé, au nom de la loi, que Marie Henri Arthur Baty et Jeanne Désirée Gressier sont unis par le mariage. Les époux ont déclaré reconnaître, en vue de la légitimation, Marie Gressier, née à Paris, quatorzième arrondissement le quinze juillet mil neuf cent douze et enregistrée le seize du même mois, en la mairie de cet arrondissement comme fille de Jeanne Gressier. Dont acte en présence de Leon Carrète, soixante et ouze ans, cultivateur, grand père de l'épouse. Andre Carrète, trente-deux ans, cultivateur, oncle de l'épouse. Chérèse Charlotte Carrète, vingt et un ans, sans profession, tous trois domiciliés à Armentières. Maxime Luc Lélieuvre, trente-trois ans, instituteur à Sammeray. Lecture faite, les époux leurs pères et mère et les témoins ont signé avec nous.

N° 5
Décès
Chanoine Louis René
8 Juillet

Baty *Gressier Jeanne*
Baty *Gressier*
Marthe Gressier
Sarrate Andre *Carrète Leon*
Carrète Chérèse Robiche
Le huit Juillet mil neuf cent quatorze, cinq heures du matin, Louis René Chanoine nat, né à Maisoncelles (Seine-et-Marne) le vingt-sept octobre mil huit cent cinquante-deux, rentier, fils des défunts François Louis Chanoine et Anne Marguerite Gaudin, époux de Marie Ernestine Galissain, rentière, âgée de soixante-un ans, domicilié à Armentières, est décédé à Armentières. Dressé le

huit Juillet mil neuf cent quatorze sur la déclaration de Chanoine Anatole, cinquante ans, cultivateur, demeurant à Maisoucelles en Oise, frère, et Léon Georges, trente-huit ans, cultivateur, demeurant à Triépilly, gendre, qui lecture faite ont signé avec nous Marie Jean Baptiste Gressier, Adjoint, officier de l'Etat civil en l'absence du Maire, à onze heures du matin.

Léon Georges

Gressier

N^o 6

Décès :

Brigaut Armand
de Fortance.

16 Septembre.

Le seize septembre mil neuf cent quatorze, neuf heures du matin, Armande Fortance Brigaut, née à Armentières Seine et Marne le deux mai mil huit cent quarante, coiffeuse, fille des défunt Joseph Brigaut et Marie Sophie Charlier veuve de Charles Victor Robiche est décédée à Armentières. Dressé le dix huit septembre mil neuf cent quatorze sur la déclaration de Maxime Luc Lelièvre, trente trois ans, instituteur, demeurant à Sammeroy Seine et Marne, petit-fils et de Joseph Lazare Lelièvre, soixante-cinq ans, maçon demeurant à Armentières qui lecture faite, ont signé avec nous Marie Jean Baptiste Gressier adjoint, officier de l'état civil en l'absence du maire, à onze heures du matin.

Lelièvre Joseph

Gressier

N^o 7.



Naissance -

décédée à
St Germain en Laye le
28.09.1976
Le maire

Feiring

jeanne Louise

8 Novembre.

Mariée à Paris 15^e arrondissement le vingt-huit décembre mil neuf cent quarante quatre avec Jean Paul

Charles Marie Davy

Le quinze janvier mil neuf cent quarante cinq

Le Maire

N^o 8

Naissance -

Amblard

Roger Charles

15 Novembre.

Le huit Novembre, mil neuf cent quatorze, trois heures du soir, est né à Armentières Jeanne Louise, du sexe féminin, de Pierre Aristide Feiring, quarante ans, cultivateur et de Marie Jeanne Bouchez, trente ans, sans profession, son épouse, domiciliés en cette commune. Dressé par nous Gressier Marie Jean Baptiste, adjoint au Maire d'Armentières, officier de l'état civil en l'absence du Maire, le neuf Novembre mil neuf cent quatorze à quatre heures du soir, sur la présentation de l'enfant et déclaration faite par le père en présence de Pierre Armand, charretier, et Rousselet Honoré, marchand de vins, demeurant en cette commune, qui lecture faite, ont signé avec le déclarant et nous, Adjoint au Maire d'Armentières

Gressier

Pousselet

Rousselet

Le quinze Novembre, mil neuf cent quatorze, deux heures du matin, est né à Armentières Roger Charles, du sexe masculin, de Charles Amblard, trente ans et demi, garde-particulier et de Gabrielle Armande Bonnard, vingt-cinq ans

contrat
mariage
à la Mairie
de Bruyères
Yonne
le 15 septembre
1945
avec Anna
Prud'homme
née à
Rivière
Russie
fille de Jules
Le Maire
Rousselot

et demis, sans profession, son épouse, domicilié en cette commune. Dressé par Nous, le quinze Novembre mil neuf cent quatorze à deux heures du soir, sur la présentation de l'enfant et déclaration faite par le père, en présence de Léclerc Victor Honoré garde-champêtre et de Rousselet Honoré, marchand de vins, demeurant en cette commune, qui lecture faite ont signé avec le déclarant et Nous, Doit Rémy, Maire d'Armentières.

Amblard Doit
Rousselet
Léclerc V.

Registre contenant deux actes de naissances, quatre actes de décès et deux actes de mariages clos et arrêté le trente-un décembre mil neuf cent quatorze.

Le Maire,
Doit



SFM

Cable alphabétique des actes
contenus dans le présent registre de l'année
mil neuf cent quatorze

N° d'ordre	N° des actes	Noms et prénoms	Date d'acte
<u>Naissances</u>			
1	8	Amblard Roger Charles	15 novembre
2	7	Heiring Jeanne Louise	8 novembre
<u>Décès</u>			
1	6	Briault Amédée Hortense	16 septembre
2	5	Chanoinal Louis René	9 juillet
3	1	Ribot Louise Cécile	27 janvier
4	3	Rousselet François Honoré	24 mars
<u>Mariages</u>			
1	4	Baty Marie Henri Arthur	
2	2	Gressier Jeanne Désirée	16 avril
		Ginson Stanislas François	
		Chanoinal Reine Augustine	24 février

Certifié exact, par nous, Doit Rémy, maire et officier de l'état civil de la Commune d'Armentières, canton de Rilly sur Ourcq, arrondissement de Meaux, Seine-et-Marne.
Armentières, le dix-sept janvier mil neuf cent quinze
Le Maire,
Doit

6
8/11



Registre d'état-civil

1915



REGISTRE

Contenant *Leix*

feuillets, cotés et paraphés par
nous, Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, destiné à constater les **NAISSANCES, MARIAGES et DÉCÈS** de la commune de *Armentières* pendant le cours de l'année 1915.

Meaux, le *1^{er}* Décembre mil neuf cent quatorze.

*et le Greve des
Lions*

N° 1 Du Registre des actes de l'Etat civil de transcription. L'Hôpital mixte d'Avignon, arrondissement d'Avignon, département de Vaucluse.
Décès de : Bompay Joseph pour l'année mil neuf cent quinze, est extrait ce qui suit : Nous soussigné Amet Albert, faisant fonction d'officier d'administration gestionnaire, certifions qu'il résulte du registre des décès dudit hôpital que Bompay Joseph, soldat au vingt-troisième Infanterie Coloniale, immatriculé sous le numéro mil six cent soixante cinq, né le six Octobre mil huit cent quatre vingt trois, à Huly, canton de Gosselain, département du Morbihan, fils de François et de Lerocq Mathurine, marié à Marie Bompay, domiciliée à Armes,



REGISTRE

Contenant *Léon* feuillets, cotés et paraphés par nous, Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, destiné à constater les NAISSANCES, MARIAGES et DÉCÈS de la commune de Armentières pendant le cours de l'année 1915.

Meaux, le *1^{er}* Décembre mil neuf cent quatorze.

*et de Grenoble
Léon*

N° 1 Du Registre des actes de l'Etat civil de transcription. L'Hôpital mixte d'Avignon, arrondisse-
ment d'Avignon, département de Vaucluse.
Décès de : Bompay Joseph pour l'année mil neuf cent quinze, est
Bompay Joseph pour l'année mil neuf cent quinze, est
10 Janvier extrait ce qui suit : Nous soussigné Amet
Albert, faisant fonction d'officier d'adminis-
tration gestionnaire, certifions qu'il résulte du
registre des décès dudit hôpital que Bompay
Joseph, soldat au vingt-troisième Infanterie
Coloniale, immatriculé sous le numéro
mil six cent soixante cinq, né le six Octobre
mil huit cent quatre vingt trois, à Huly,
canton de Josselin, département du Morbihan,
fils de François et de Lerocq Mathurine,
marié à Marie Bompay domiciliée à Armentières.

tières, département de Seine-et-Marne, est décédé
audit hôpital le dix janvier mil neuf cent quinze
à cinq heures du matin. Soit à Avignon le
onze janvier mil neuf cent quinze, pour l'offi-
ce d'administration gestionnaire, signé
Almet. Nous médecins chef dudit établissement
certifions que la signature ci-dessous est celle
de Monsieur Almet Albert, susqualifié et
que foi doit y être ajoutée. Soit à Avignon le
onze janvier mil neuf cent quinze. Signé:
Félix. L'acte de décès ci-dessous a été tra-
crit le quinze janvier mil neuf cent quinze
huit heures du matin, par vous, Doit Rémy
maire d'Armentières.

Doit

N° 2
Décès de
Gabrielle Julie
Bonnamy
femme Dubois
F. Perrier.

N° 2 bis.

Le sept Périer, mil neuf cent quinze, dix heu-
res du matin, Gabrielle Julie Bonnamy née à Isles-
les-Meldeuses, ~~dépendance~~ (Seine-et-Marne) le treize
juin mil huit cent quatre vingt quatre, sans
profession, fille de Anatole Auguste Bonnay
et de Sophie Louise Isabelle Lachasse, épouse de
Gaston Dubois, mécanicien, âgé de trente-un an
demeurant en cette commune, mais domiciliée
Beauguesne Loui, avec son mari, à Bondy (Seine) huit rue Saint-
Denis, né le dix neuf juillet mil huit cent quatre-vingt deux. Perrier, mil neuf cent quinze, quatre heures de
soir acte n° 6 du vingt quatre septembre mil neuf
cent dix sept. époux de la défunte et Marie Jean Baptiste
Greissier, charretier, quarante-neuf ans, demeura-
cent dix sept. Le vingt quatre septembre mil neuf
cent dix sept. à Armentières, qui lecture faite ont signé avec
le Maire,

Doit

N° 3

Décès de
Marie Virginie
Perrine

femme Dufour
10 juin

N° 4

Décès de
Ernest Victor
Lirandré

13 juin



Nous Doit Rémy, Maire et officier de l'état
civil d'Armentières.

Approuvé un mot rayé sur

Doit

Dubois Gaston

Gressier

Le dix juin, mil neuf cent quinze, six
heures du matin, Marie Virginie Perrine, née
à Terroy, (Nièvre) le vingt trois Avril
mil huit cent soixante, sans profession,
fille de Pierre Louis Perrine et de Marie
Massé, décédés, épouse de Clément Frédéric
Dufour, décédé, demeurant en cette commune,
est décédée à Armentières. Dressé le dix
juin, mil neuf cent quinze, quatre heures du
soir, sur la déclaration de Nival Désiré,
manouvier soixante-deux ans, demeurant à
Dhuoy, Seine-et-Marne, et Monet Louis, jar-
dinier, soixante-neuf ans, demeurant à Armentières,
ami de la défunte, qui lecture faite ont signé
avec nous Marie Jean Baptiste Gressier, adjoint
officier de l'état civil en l'absence du maire.

Gressier

Dufour Ernest

Le treize juin, mil neuf cent quinze,
dix-sept heures quarante cinq, Ernest
Victor Lirandré, né à Savigny-sous-
Malais (Côtes-d'Or) le seize juin, mil huit
cent soixante treize, soldat au cinquante-

39

huitième régiment d'Infanterie territoriale
fils de Victor Girandet et de Marie Joly
est décédé à Armentières. Dressé le quatorze
juin, mil neuf cent quinze, seize heures, sur la
déclaration de Garnier Louis Emile, sergent-major
au cinquante-huitième régiment d'Infanterie
territoriale, cantonné à Armentières, quarante-
un ans et huit ans et Jean François Joseph, sol-
dat au cinquante-huitième régiment d'Infan-
terie territoriale, cantonné à Armentières, quarante-
deux ans, qui lecture faite ont signé avec vous
Marie Jean Baptiste Gressier, adjoint, officier de
l'état civil d'Armentières, en l'absence du maire.

Louise Parondel *Jeanne Gressier*

N° 5

Décès de:
Louise Victoire
Parondel
femme Brigaut
7 juillet.

Le sept juillet, mil neuf cent quinze, six heu-
res du matin, Louise Victoire Parondel, née à Armen-
tieres, le onze janvier, mil huit cent cinquante sep-
tans, sans profession, fille de Charles Victor Ferdinand
Parondel et de Louise Isomie Teignau, décédée,
épouse de Brigaut Alexis Achille, manouvrier,
âgé de soixante-huit ans, domiciliée en cette
commune est décédée à Armentières. Dressé le
sept juillet, mil neuf cent quinze, neuf heures du
matin, sur la déclaration de Brigaut Alexis
Achille, époux de la défunte et Poussel Fran-
çois Honoré, marchand de vins, cinquante ans,
demeurant à Armentières, ami de la défunte, qui



lecture faite ont signé avec vous, Marie Jean
Baptiste Gressier, adjoint, officier de l'état
civil en l'absence du maire. !

8 juillet

H. Rousselet
Gressier

N° 6

Décès de:
Reine Marguerite
Pinson
20 juillet.

Le vingt juillet, mil neuf cent quinze, onze
heures du soir, Reine Marguerite Pinson
née à Armentières, le six Novembre mil neuf
cent treize, sans profession, fille de Stanislas
Saiveur Pinson mobilisé au trente-sixième
régiment d'Infanterie territorial et de Reine
Augustine Chanoine, cultivatrice, âgée de
trente-six ans et demie, domiciliée en cette
commune, est décédée à Armentières. Dressé
le vingt-un juillet, mil neuf cent quinze,
huit heures du matin, sur la déclaration de
Reine Augustine Chanoine, mère de la défunte
et de Alexandrie Delaître, cultivateur, soiagan-
te, six ans, demeurant à Armentières, qui
lecture faite ont signé avec vous, Marie Jean
Baptiste Gressier, adjoint, officier de l'état
civil en l'absence du maire. !

B Chanoine

Delaître

Gressier

N° 7

Le trente juillet, mil neuf cent quinze

Décès de: sept heures et demie du soir, Louise
Louise Armandine Armandine Pinçon, née le neuf
Pinçon
veuve Doit
30 juillet

Le trente un juillet mil neuf cent quinze,
onze heures du matin, sur la déclaration de
Doit Rémy, fils de la défunte, employé de che-
min de fer, cinquante trois ans, en Lelièvre Joseph
Lazare, gendre de la défunte, menuisier, soixante-
cinq ans, tous deux demeurant à Armentières
qui lecture faite ont signé avec Nous, Marie
Jean Baptiste Gressier, adjoint, officier de
l'Etat civil d'Armentières, en remplacement
du Maire empêché.

Doit Lelièvre
Gressier

N° 8

Naissance de:
Marcel Stanislas
Pinson
3 août

Le trois août mil neuf cent quinze,
huit heures et demie du soir, est né à
Armentières Marcel Stanislas,
du sexe masculin, de Stanislas François
Pinson, quarante ans, cultivateur à
Armentières, mobilisé au trente-sixième régiment
d'Infanterie territorial, et de Chanoine
Reine Augustine, cultivateuse, son épouse, domi-
ciliée en cette commune. Dressé par Nous
Marie Jean Baptiste Gressier, adjoint, officier

décédé à Thionville (77)
le 15 juin 1987

de l'Etat civil d'Armentières en l'absence
du Maire, le quatre août mil neuf cent
quinze, sept heures du matin, sur
présentation de l'enfant et déclaration
faite par Chanoine Marie Ernestine,
veuve Chanoine, ayant assisté à
l'accouchement en présence de Leclerc
Victor, garde-champêtre et de Baste
Emile, instituteur public, demeurant en
cette commune qui lecture faite ont
signé avec nous.
+ trente six ans.

Approuvé le renvoi ci-dessus.

Baste
Gressier Galassant
Leclerc

N° 9

Décès de:
Marie Sophie Louise
Doit
femme Lelièvre
5 Septembre

+ Septembre
Approuvé le renvoi ci-dessus

Gressier
Doit
Lelièvre

Le cinq septembre mil neuf cent quinze,
deux heures du matin, Marie Sophie Louise
Doit, née à Armentières le neuf novembre
mil huit cent cinquante-six, sans profes-
sion, fille des défunts Rémy Daniel Doit et
Louise Armandine Pinçon, épouse de Joseph
Lazare Lelièvre, âgé de soixante-six ans, est
décédée à Armentières. Dressé le cinq juillet
mil neuf cent quinze, sept heures du soir,
sur déclaration de l'épouse survivante et de
Doit Rémy, frère de la défunte, employé de
chemin de fer, cinquante trois ans, tous deux
demeurant à Armentières, qui lecture faite

ont signé avec nous, Marie Jean Baptiste Gressier, adjoint, officier de l'Etat civil, en remplacement du Maire empêché).
Apposé un mot rayé nul. I.

N° 10
Décès de:
Marcelle Marie
Bureau
15 Septembre

Le quinze septembre, mil neuf cent quinze une heure et demie du soir, Marcelle Marie Bureau, née à Paris, dixième arrondissement, le dix-sept mai mil neuf cent quatorze, fille de Léo Arthur Bureau, mobilisé au trente-sixième régiment d'Infanterie territorial et de Marie Armande Lelièvre, sans profession, âgée de trente-six ans, demeurant à Armentières, est décédée à Armentières. Dressé le seize septembre mil neuf cent quinze, neuf heures du matin sur la déclaration du père de la défunte, âgé de trente-six ans, en permission à Armentières et de Lelièvre Joseph Lazare, grand-père, manouvrier, soixante-six ans, demeurant à Armentières, qui lecture faite ont signé avec nous, Rémy Doit, Maire, officier de l'Etat civil d'Armentières).

Doit

Lelièvre Bureau L.



Registre contenant ~~les~~ actes de naissances, ~~les~~ actes de décès, une transcription d'acte de décès, clos et arrêté le trente et un décembre mil-neuf cent quinze
Le Maire,

Doit

Table alphabétique des actes contenus dans le présent registre de l'année mil neuf cent quinze

N° d'ordre	N° des actes	Noms et prénoms.	Dates des actes.
<u>Naissances</u>			
1	8	Pinson Marcel Stanislas.	3 août -
<u>Décès</u>			
1	2	Bennamy Gabrielle Julie	7 février
2	10	Bureau Marcelle Marie	15 Septembre
3	9	Doit Marie Sophie	5 Septembre
4	5	Paroudel Louise Victoire	7 juillet
5	3	Févre Marie Virginie	10 juillet
6	7	Pinson Louise Amantine	30 juillet
7	6	Pinson Reine Marguerite	20 juillet
8	4	Tiraudré Ernest Victor	43 juillet
<u>Transcription d'acte de décès</u>			
1	1	Bonpuy Joseph	10 janvier
<u>Mariages</u>			
<u>Néant</u>			

697
27

Certifié exact par nous, Doct Rémy,
maire et officier de l'Etat Civil de la
Commune d'Armentières, canton de
Dizy-sur-Oise, arrondissement de Meaux
Seine & Marne

Armentières, le huit janvier
mil neuf cent seize

Le Maire,
Doct



Registre d'état-civil

1916



REGISTRE

Contenant 26 feuillets, cotés et paraphés par
Nous, Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, destiné à consigner les **NAISSANCES, MARIAGES et DÉCÈS** de la commune de Armentières pendant le cours de l'année 1916.

Meaux, le 8 Décembre mil neuf cent quinze.

DÉPARTEMENT
de
SEINE-&MARNE

MAIRIE
de
Armentières.

NAISSANCES MARIAGES et DÉCÈS

ANNÉE 1916

N^o 1

Décès de:
Jean Boudignot

25 février

époux de Marie Elisa Sirot.
Originaire Approuvé le revoici ci dessus.
Léon Gremy

P. LE PRÉSIDENT,

Hougey

Le vingt cinq février mil neuf cent seize, deux heures du soir Jean Boudignot né à Vincennes (Seine & Marne) le vingt sept mars mil huit cent quarante six, berger, fils des défunt Stanislas Boudignot et Ismérie Ebbe, est décédé à Armentières. Dressé le vingt six février mil neuf cent seize, sept heures et demie du matin sur la déclaration

de Victor Leclerc trente huit ans
garde champêtre et de Louise Grigaut
cinquante six ans, demeurant à
Assénois, qui, lecture faite, ont
signé avec nous Marie Jean Baptiste
Gressier, adjoint, officier de l'Etat Civil
en l'absence du Maire.

*Leclerc d'
Brignac E.* Gressney

Le deux mars mil neuf cent seize à deux heures et demie du matin Marie Emma Carette, née à Amiens le deux juillet mil huit cent quarante huit, fille des décedés Victor Auguste Carette et Henriette Eugénie Molin, épouse de Louis Olivier Monot

N° 2.
— — —
Décès de
Marie Emma C

Décès de
Marie Lemaire
2 mars 1.

Dressé le trois mars mil huit cent treize
à onze heures et demie sur la déclaration
de Belière Joseph soixante ³~~ans~~ ⁴.
Sept ans et de Ecclerc Victor trente huit ans.
garde champêtre qui, lecture faite, a
signé avec nous, Marie Jean Baptiste
Gressier, adjoint, officier de l'Etat Civil
en l'absence du Maire.

Approuvé quatre mots rayés nuls.

Lelievre



Nº 3
aux - proto.

Transcription
Décès de :
Lelièvre Lucie
Eugène
10 Septembre
1914

neuf.
Approuvez les
deux renvois ci-
dessus. Le faire,
D'oïl

L'an mil neuf cent quatorze, le vingt ²⁵
Octobre à quinze heures étant à Dieue, acte
de décès de Lelièvre Lucien Eugène, chasseur de
2^e classe au 29^e Bataillon Chasseurs à Pied, n° 64
Avril 1892 à Armentières (cté de Lizy-sur-Ourcq)
S. et M. domicilié en dernier lieu à Chatou (Seine)
profession de charcutier, décédé à Rembercourt,
le dis^e septembre à douze heures. Décédé sur
le champ de bataille, fils de Louis Alfred
Chéophile et de Suffeteau Honorine Alice
domiciliés à Armentières, cté de Lizy-sur-Ourcq
(Seine-et-Marne), célibataire. Sa constatation
n'a pu avoir lieu, l'ennemi occupant le terrain
où est décédé le ch^r Lelièvre. Dressé par moi
Legouge, Off. Détails du 29^e Bataillon Chasseurs à Pied
Officier de l'état civil, sur la déclaration de
Balme Pierre, M^m M^r de 2^e classe au 29^e Bataillon
de chasseurs à Pied et de Delestre Louis 2^e Lieutenant au
29^e Bataillon Chasseurs à Pied, témoin qui ont signé avec moi
après lecture. Le 1^{er} témoin signé : Balme. Le 2^{me}
témoin signé : Delestre, l'officier de l'état civil
signé : Legouge. Tu par nous Crisier A. Ch. Demis
D^r. Int. M^r de la 127^e D. I. Tu pour légalisation
de la signature de M^r. Legouge Crisier A. Ch. De-
mis. Paris le 31 Mai 1916. Le ministre de la Guerre
par délégation le chef du bureau des Archives
Administratives, un mot rayé nul, signé :
Invisible. Mention rectificative, loi du 30 Septembre 1915. Le défunt était domicilié en dernier
lieu à Armentières (Seine-et-Marne) et non à

38
LFB

Chatou (Seine - et - Oise) ainsi qu'il est mentionné dans le corps de l'acte ci-contre. Paris le trois septembre mil neuf cent seize, le Ministre de la Guerre, par délégation le chef du bureau des Archives Administratives, signé : Illisible. L'acte de décès ci-dessus a été transcrit le dix neuf septembre, mil neuf cent seize, huit heures du matin, par nous, Doit Reny, Maire d'Armentières.

Doit

Registre contenant deux actes de décès, une transcription d'acte de décès

clot et arrêté le trente et un décembre mil neuf cents seize

Le Maire,
Doit



Table alphabétique des actes contenus dans le présent registre de l'année mil neuf cent seize.

N° d'ordre	N° de l'acte	Noms et prénoms	Dates des actes
		Nuissances néant	
		Mariages néant	
		Décès	
1	1	Boudignon Leon	28 février
2	2	Carette Marie Emma	2 mars
		Transcription d'acte de décès	
1.	3.	Velievre Lucie, Eugène	10 sept. 1914

Certifie exact par nous Doit Reny, maire de la Commune d'Armentières (et officier de l'Etat Civil) - canton de Sacy-sur-Eureq arrondissement de Meaux, Seine et Marne Armentières, le un janvier mil neuf cent sixte sept

Le Maire,
Doit

4f
L





Registre d'état-civil

1917

Premier feuillet
O. C. [initials]



REGISTRE

DÉPARTEMENT
de
SEINE-&MARNE

MAIRIE
de

—
NAISSANCES
MARIAGES
et DÉCÈS
—

ANNÉE 1917

No. 1

Transcription
Décès de:
Emile Baste
25 Septembre
1916

Contenant *10* feuillets, cotés et paraphés par
Nous, Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, destiné à constater les NAISSANCES, MARIAGES et DÉCÈS de la commune d'Arcueil-les-Meaux pendant le cours de l'année 1917.

Meaux, le *Vingt* Décembre mil neuf cent seize.

O. LE PRÉSIDENT,
O. C. [initials]

L'an mil neuf cent seize, le treize octobre à sept heures du matin étant à Curlu (Somme), acte de décès de Emile Baste décoré de la croix de guerre, sergent au 106^e Régiment d'Infanterie, N° 37 au

register matricule du Recrutement de Melun
classe 1901, profession d'instituteur, trente cinq
ans, né le sept avril mil huit cent quatre vingt
un, à Melun, canton du dit (Seine-et-Marne),
domicilié en dernier lieu à Armentières, canton
de Lizy-sur-Ourecq, Seine-et-Marne, mort pour
la France à Bouchavesnes (Somme) ouest de
la ferme du bois Labé le vingt cinq septembre
mil neuf cent seize à onze heures du matin, par
suite de blessures, par éclat d'obus reçues sur
le champ de bataille, fils de Léon et de Le-
franc Françoise Constance, domiciliés au Châ-
telet, canton du dit (Seine-et-Marne), célibataire.
N'avons pas nous transporter auprès de la per-
sonne décédée et l'inhumation n'a pu être
faite par le Régiment lequel a été relevé peu
de temps après l'attaque. Dressé par nous
Théophile Victor Ducluzeau, Lieutenant au
106^e Régiment d'Infanterie, Officier de l'Etat
civil, sur la déclaration de Joseph Marie Mar-
tin, décoré de la croix de guerre, trente quatre
ans, adjudant au 106^e Régiment d'Infanterie,
domicilié au village La Roche Plouasné, canton
d'Eurau (Côtes-du-Nord) et de Auguste Jaujou,
trente trois ans, sergent au 106^e Régiment d'I-
fanterie, domicilié à Louain, canton de Ville-
sur-Courbe (Marne), témoins qui ont signé avec
nous après lecture. L'Officier de l'Etat civil,
signé: Ducluzeau. Le 1^{er} témoin signé: Martin
Le 2^{me} témoin signé: Jaujou. Au fait nous Michel

Pour expédition
conforme. L'Offi-
cier de l'Etat
civil, signé:
Illisible.
Approuvé le
revoi ci-dessus
Le Maire,
Doit



N° 2.

Décès de:
Robiche Fortense Alphonsoine Virginie, née à
Armentières, le dix huit avril mil
huit cent quarante trois sans profession
fille des défunts Robiche Pierre Honore

Dodinot, adjoint à l'Intendance, Sous
Intendant de la 12^e D. I. pour légalisa-
tion de la signature de M^r Ducluzeau
sus qualifié, signé: illisible. Du pour
légalisation de la signature de M^r
Michel Dodinot. Paris le 17 janvier
1917. Le Ministre de la Guerre, par
designation le chef du Bureau des
Archives administratives, signé:
illisible. Mention rectificative loi
du 30 Septembre 1915. Le défunt était
époux de Férou Eugénie Leontine
et non célibataire ainsi qu'il est men-
tionné dans le corps de l'acte ci-contre.
Paris le dix-sept février mil neuf
cent dix-sept, le Ministre de la Guerre
par délégation, le chef du Bureau des
Archives administratives, signé: illisible.
L'acte de décès ci-dessus a été transcrit
le vingt-sept février mil neuf cent
dix-sept, six heures du soir, par Nous
Doit Pémy, Maire d'Armentières.
Doit

Le trois mars mil neuf cent dix
sept, une heure du soir, Robiche
Fortense Alphonsoine Virginie, née à
Armentières, le dix huit avril mil
huit cent quarante trois sans profession
fille des défunts Robiche Pierre Honore

Joseph et Pinson Geneviève Marie, veuve de
Carisien Louis Etienne est décédée à Ar-
mentières. Dressé le trois Mars mil neuf
cent dix sept, deux heures du soir, sur la dé-
claration de Carisien Joseph Séraphile,
cultivateur demeurant à La Celle Condé
(Cher) cinquante ans et, fils et Robiche
Emile Victor, manouvrier demeurant à Ar-
mentières, soixante huit ans, frère, qui lecture
faite ont signé avec nous, Doit Rémy Maire,
officier de l'état civil. Approuvé ma mort
rayé nul.

Doit Tassinier Robiche

N° 3
Naissance
de Lise
Germaine
Pinson
27 avril

Mariée à
Armentières en Avril
le vingt octobre
mil neuf cent trente
huit avec Gaétan
Augustine LELONG

CJ M
Le vingt-sept avril mil neuf cent dix
sept, quatre heures du matin, est née
à Armentières Lise Germaine, du
sexe féminin, de Stanislas François
Pinson, quarante deux ans, cultivateur
à Armentières, mobilisé au deux cent
trente septième régiment d'infanterie
territorial et de Chamoinat Reine
Augustine, trente huit ans, cultivatrice,
son épouse, domiciliée en cette commu-
nité. Dressé par Nous, Doit Rémy, Maire,
officier de l'état civil d'Armentières,
le vingt-sept avril mil neuf cent dix
sept, cinq heures du soir sur présen-
tation de l'enfant et déclaration
faite par Galissans Marie Ernestine



veuve Chamoinat, ayant assisté à
l'accouchement en présence de
Quéruel Léonie Leontine, femme
Leclerc Victor, sans profession et
de Lelievre Joseph Lazare, manou-
vrier, demeurant en cette commune
qui lecture faite ont signé avec
nous.

Galissant

Doit

Quéruel

Lelievre

N° 4.

Transcription

Décès de :

Brigaut

Etienne Achille

23 novembre

1916.

L'an mil neuf cent seize, le dix
décembre à dix heures, étant à
Ferdun, caserne Bévaux, acte
de décès de Etienne Achille
Brigaut soldat au 4^e Régiment d'Infanterie, matricule
583, né le vingt-sept décembre
mil huit cent quatre vingt trois
à Armentières, canton de Ligny
sur Ourcq (Seine-et-Marne) domi-
cilié en dernier lieu à Armen-
tières, canton de Ligny-sur-Ourcq
(Seine-et-Marne); décédé à Fauv
(Meuse) le vingt trois novembre
mil neuf cent seize à quinze heures
et inhumé sur le terrain, commu-
ne de Fauv, lié à l'ennemi,
mort pour la France, fils de
Alexis Achille et de Farondel

Louise Victoire domiciliée à Armentières canton de Ligny-sur-Ourecq Seine et Marne La déclaration ayant été faite trop tardivement nous n'avons pu nous assurer par nous-même de la réalité du décès. Dressé par nous Emile Labbe' sous-lieutenant au 4^e Régiment d'Infanterie, officier de l'Estat civil, sur la déclaration de Leon Elleau âgé de trente cinq ans caporal fourrier au 4^e Régiment d'Infanterie et de Raoul Mossand âgé de trente ans sergent fourrier au 4^e Régiment d'Infanterie, témoins qui ont signé avec nous, après lecture. L'officier de l'Estat civil, signé : Labbe, le 1^{er} témoin signé : Elleau, le 2^{me} témoin signé : Mossand. Vu par nous Néel Emile sous-intendant militaire signé : Néel. Pour expédition conforme, l'officier de l'Estat civil signé : illisible. Vu pour légalisation de la signature de M^r Néel Emile. Paris le 28 février 1917 Le Ministre de la Guerre par délégation le Chef du bureau des archives administratives signé : illisible. Mention rectificative, loi du 30 septembre 1915. L'acte ci-dessous est incomplet sur les points suivants : le soldat Brigaut s'était célibataire, ses père et mère sont



décédés. Paris le neuf juin mil neuf cent dix-sept, le Ministre de la Guerre par délégation le Chef du bureau des archives administratives signé : illisible. L'acte de décès ci-dessus a été transcrit le dix neuf juin mil neuf cent dix-sept, quatre heures du soir, par Louis Doit Rémy, Maire d'Armentières.

Droit

N° 5.

Naissance :
Jacques Albert
Leclerc.
10 juillet.

Marié à Meaux
Heldeneut le
vingt sept avril
mil neuf cent quatre-vingt
six. avec
Josiane Dubrige
le Maire

décédé à Meaux
(Seine) le 1^{er}
mars 1995
le Maire

Le dix juillet mil neuf cent dix-sept, à sept heures du soir, est né à Armentières Jacques Albert, du sexe masculin, de Victor Honoré Leclerc, trent-neuf ans, garde-champêtre, et de Guérinel Leonie Leontine trente-sept ans, sans profession son épouse, domiciliés en cette commune. Dressé par Nous, le onze juillet mil neuf cent dix-sept à huit heures du matin, sur la présentation de l'enfant et déclaration faite par le père en présence de Feron Eugénie Leontine, veuve Baste sans profession, et Dernoulinneuf Georgette Jeanne, institutrice publique,

demeurant en cette commune qui
lecture faite ont signé avec le dé-
clarant et Nous Doit Rémy, maire
d'Armentières. /

Duvauhineux J. Féroy
Doit
Leluy Vitoz

N° 6

~~transcription~~ jugement - Audience civile du
tenant lieu mercredi, dix-neuf septembre mil
d'acte de neuf cent dix-sept, où étaient et sié-
Décès de: ledient M. Mercier, juge, faisant force
Beaques tation de Président par empêchement
ne Louis du titulaire M. M. Berriaud et Tou-
René gery, en présence de M. Gaudel, Pro-
cureur de la République, assistés de
M. Loquet, commis greffier. Le tribu-
nal, après avoir entendu M. Touge-
ry, juge en son rapport, M. le Procu-
reur de la République en ses conclu-
sions, après en avoir délibéré conformé-
ment à la loi, jugeant en audience
publique, en premier ressort, la la
requête qui précède et les pièces à
l'appui, par les motifs énoncés en la
dite requête. Dit que Beaquesne
Louis René, soldat au 169^e régiment
d'infanterie, domicilié à Armentières,
né à Jaigres le dix-neuf août mil
huit cent quatre-vingt-deux, fils de



Charles Eugène et de Cignier
Marie Zoé Henriette son épouse,
est décédé le six avril mil neuf
cent quinze au Bois le Prêtre,
mort pour la France. Dit
que le présent jugement sera
transcrit sur les registres cou-
rants de l'état-civil de Armen-
tières, comme tenant lieu d'ac-
te de décès et que mention en
sera faite sur les registres de
mil neuf cent quinze, à la place
que cet acte aurait dû occuper.
Tigrie: Mercier et Loquet.

Faisé pour timbre et enregis-
tré gratis à Meaux le vingt
septembre mil neuf cent dix-
sept, folio 70, case 1. Pour
expédition, le greffier signé:
illisible. Le jugement ci-dessus,
tenant lieu d'acte de
décès, a été transcrit le vingt
quatre ~~août~~ septembre mil neuf
cent dix-sept, quatre heures
du soir, par nous Doit Rémy,
Maire d'Armentières. / Apparue
un mot rayé mil. /

Doit

Registre contenant deux actes de naissance, un acte de décès et trois transcriptions d'actes de décès.

Élégé et arrêté le trente et une décembre mil neuf cent dix-sept.

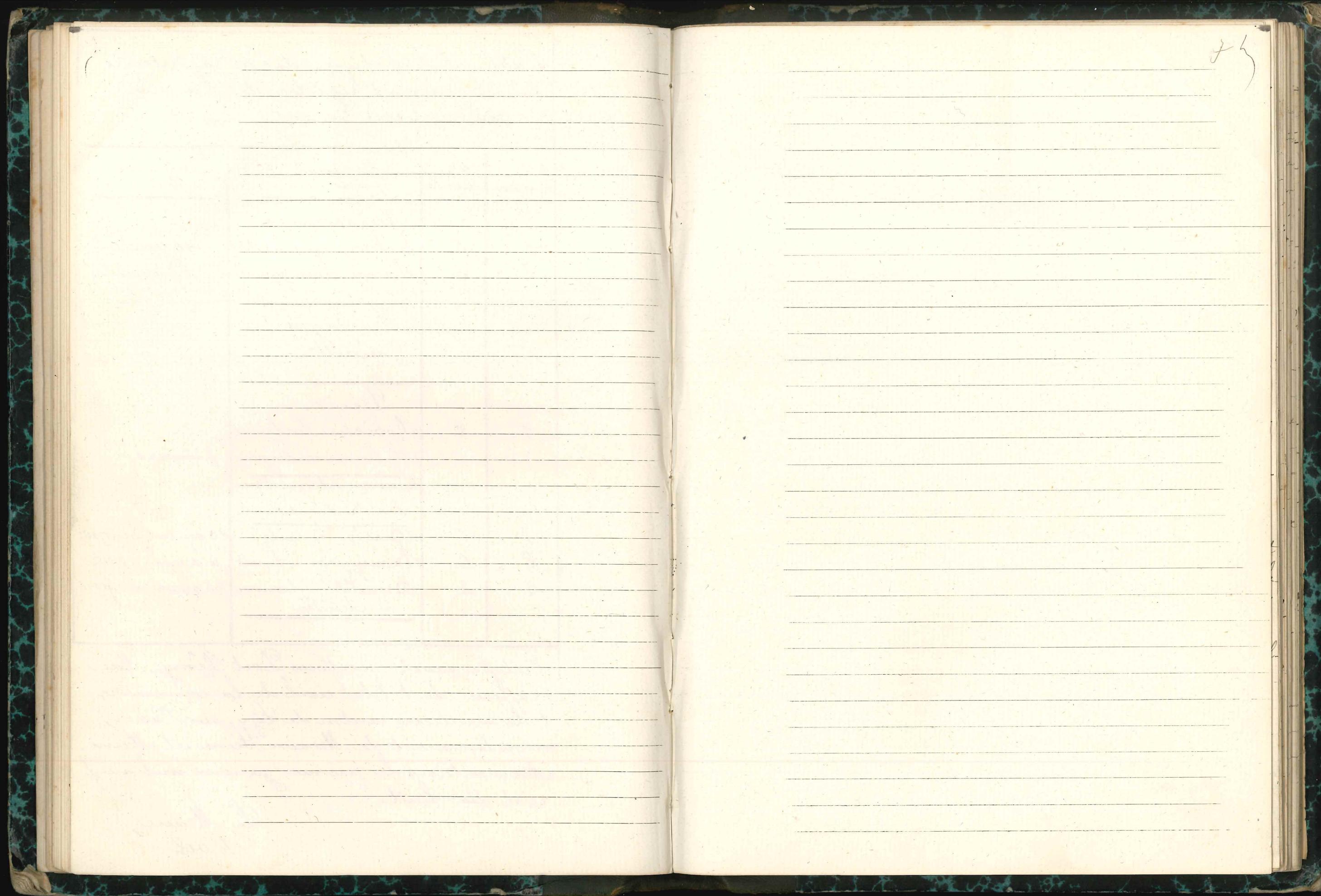
Le Maire,
Doit

Table alphabétique des actes contenus dans le présent registre de l'année mil neuf cent dix-sept.

N° d'ordre	N° des actes	Noms et prénoms.	Date des actes.
Naissances.			
1	5	Leclerc Jacques Albat	10 juillet.
2	3	Pinson Lise Germaine	27 avril.
Mariages			
nient.			
Décès.			
1	2	Robiche Fortunse Alphonse Virginie	3 mars.
Transcriptions d'ac- tes de décès.			
1	1	Baste Camille	25 septembre 1916.
2	6	Beaunesne Louis	6 avril 1915.
3	4	Brigatat Pépé Etienne Achille	23 novembre 1916.

Certifié exact par Nous Doit Rémy, Maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Armentières, canton de Lizy-sur-Ourcq, arrondissement de Meaux, Seine-et-Marne. Armentières le premier janvier mil neuf cent dix-huit.

Le Maire,
Doit





Registre d'état-civil

1918



REGISTRE

DÉPARTEMENT

de
SEINE-&-MARNE

MAIRIE
de

—
**NAISSANCES
MARIAGES
et DÉCÈS**
—

ANNÉE 1918

Contenant *Qc* feuillets, cotés et paraphés par
Nous, Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement
de Meaux, département de Seine-et-Marne, destiné à constater les **NAISSANCES, MARIAGES et DÉCÈS** de la
commune d'Arreux, pendant le cours de
l'année 1918.

Meaux, le Décembre mil neuf cent dix-sept.

P. LE PRÉSIDENT,

Merrin

N° 1. Le vingt-quatre janvier mil neuf cent dix-huit, six heures du matin, Picaudon
Décès de : Emile Louis, né à Gazeran (Seine-et-Oise) le vingt quatre août mil huit

N° 4.

Décès de : — — — — —
Napoli Paolo
Paolo
3 juillet.
Le trois juillet mil neuf cent dix huit,
à six heures du soir, Napoli Paolo, né
à Cannicatti, province de Gérgenti, le vingt
quatre Mai mil huit cent quatre vingt six
soldat à la cent cinquième compagnie au
auxiliaire de travailleurs Italiens aux Armées,
fils de Antonio décédé et de Laporta Maria,
sans autres renseignements, est décédé à
Clémentières, Mort pour son pays. Dressé
le quatre juillet mil neuf cent dix huit,
onze heures du matin, sur la déclaration
de Izzo Livio, vingt ans, sous-lieutenant
à la cent cinquième compagnie auxiliaire
de travailleurs Italiens, aux Armées, et
De Ambrogio Giovanni, vingt quatre ans,
soldat à la cent cinquième compagnie au
auxiliaire de travailleurs Italiens, aux Armées,
qui lecture faite ont signé avec Nous
Doit Rémy, Maire, Officier de l'Etat civil
d'Clémentières. /

Doit

Nous lisons. Doit

Soc. Deambrogio Giovanni

N° 5.

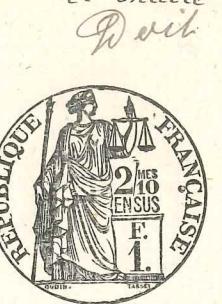
Décès de :

Pinson

Stanislas Laveur

22 juillet.

Le vingt-deux juillet mil neuf cent dix
huit, onze heures du matin, Pinson
Stanislas Laveur, né à Clémentières
le onze Novembre mil huit cent trente huit,
Stanislas Laveur manouvrier, fils de Pinson François Sta-
nislas et Tannier Marie Augustine décédés,
épouse de Lachasse Ernestine Ismerie, est



Doit

Le maire

Doit

Doit

décédé à Clémentières. Dressé le vingt
trois juillet mil neuf cent dix huit,
neuf heures du matin, sur la déclaration
de Lachasse Louise Esther Isabelle,
femme Bonnamy, manouvrière, âgée de
soixante-onze ans, belle-sœur du défunt,
et Pinson Stanislas François, cultivateur,
âgé de quarante-trois ans, tous deux domi-
ciliés à Clémentières, qui lecture faite
ont signé avec Nous Doit Rémy, Maire,
Officier de l'Etat civil d'Clémentières. /

Doit

Pinson Stanislas

Lachasse

N° 6.

Décès de :

Robiche

Louise Victoire.

18 Août.

Le dix-huit Août, mil neuf cent dix
huit, une heure du soir, Robiche Loui-
se Victoire, née à Clémentières le deux
Mai mil huit cent trente sept, sans pro-
fession, fille des défunts Robiche Jacques
Louise et Molin Victoire Apoline, veuve de
Pinçon Félix René, est décédée à Climen-
tieres. Dressé le dix-huit Août mil neuf
cent dix huit, trois heures du soir, sur la
déclaration de Pinçon Félix Georges, ma-
nouvrier, âgé de cinquante-neuf ans, fils de
la défunte et Henry Désiré, rentier, âgé de
soixante-cinq ans, voisin de la défunte, tous
deux domiciliés à Clémentières, qui lecture
faite ont signé avec Nous Doit Rémy,

Maire, Officier de l'Etat civil d'Armentières.
Doit Remy Henry

N° 7.

Le vingt-quatre août mil neuf cent dix huit, huit heures du soir, devant nous Mariage entre : Remy Doit, maire d'Armentières, ont comme Lucien Clément paru publiquement en la maison commune Lucien Clément, manouvrier, né et Marguerite Emilie Blois, à Lisy-sur-Oureq, le vingt-cinq février mil huit cent quatre vingt-neuf, actuellement mobilisé au trois cent cinquante sixième régiment d'Infanterie et en résidence à Lisy-sur-Oureq ; fils majeur de Etienne Louis Clément décédé et de Honorine Louise Grapin son épouse, présente et consentante d'une part. Et Marguerite Emilie Blois, sans profession, née à Tureux Mehain (Ardennes) le cinq juin mil huit cent quatre vingt-seize, ainsi qu'il résulte d'un acte de notoriété, demeurant à Arrency (Meuse) actuellement réfugiée à Armentières fille majeure de Pierre Joseph Henri Blois employé de chemin-de-fer et de Marie Augustine Brichet, sans profession, domiciliées à Arrency, actuellement réfugiées à Armentières, présente et consentante d'autre part. Les futurs époux, ainsi que les personnes qui autorisent le mariage, décla-



Le Maire
Doit

N^o 8

Décès de :

Berruyer Gillet
Rosalie.
7 Septembre.

Le sept Septembre mil neuf cent dix huit, six heures du matin Berruyer Gillet Rosalie, née à Tarascon (Isère) le vingt octobre mil huit cent cinquante sans profession, fille des défunts Berruyer Gillet Désiré et Berruyer Marie, épouse de Carrète Arthur, âgé de soixante-neuf ans, manouvrier, est décédée à Armentières. Dressé le sept Septembre mil neuf cent dix huit, quatre heures du soir, sur la déclaration de l'époux survivant et Crignier Marie José Henriette, femme Beauquesne, sans profession, âgée de cinquante-sept ans, amie de la défunte, tous deux domiciliés à Armentières, qui lecture faite ont signé avec Nous Doit Rémy Maire, Officier de l'Etat civil d'Armentières.

Doit

A. Carrète
A. Crignier

N^o 9

Décès de :
Brigaut
René Emile
19 Octobre.

Le dix-neuf Octobre, mil neuf cent dix huit, deux heures du soir, Brigaut René Emile, né à Armentières le quatorze juillet mil huit cent trente cinq, sans profession, fils des défunts Brigaut Félix Joseph et Chartier Marie Sophie, épouse de Champion Virginie, âgée de

Le recouvrement du droit supplémentaire a été effectué par le Recouvrement municipal à la Recette particulière des finances

Le Maire

Doit



soixante-quatorze ans, sans profession, est décédé à Armentières. Dressé le vingt Octobre mil neuf cent dix huit, neuf heures du matin, sur la déclaration de Brigaut Emile Clémille jardinier, âgé de cinquante-trois ans, fils du défunt et Lelièvre Joseph Lazare, manouvrier, âgé de soixante-neuf ans, voisin du défunt, tous deux domiciliés à Armentières, qui lecture faite ont signé avec Nous Doit Rémy Maire, Officier de l'Etat civil d'Armentières.

Doit Brigaut Emile
Lelièvre

N^o 10

Mariage entre : want Nous Rémy Doit, Maire d'Armentières, André Léon Carrète, cultivateur, né à Armentières le seize janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, actuellement mobilisé au douzième régiment d'Infanterie, en résidence à Armentières. fils majeur de Léon Carrète et de Estelle Adéline Cudard, son épouse, cultivateurs, domiciliés à Armentières d'une part, Est Amélie Aline Lelièvre, sans pro-

29 octobre.

fection, née à Armentières le six janvier
mil huit cent quatre-vingt douze, demeu-
rant à Armentières, fille majeure de
Joseph Lazare Lelièvre, manouvrier, do-
micié à Armentières et de Sophie Louise
Doit, son épouse, décédée, présent et con-
sentant d'autre part. Les futurs époux,
ainsi que les personnes qui autorisent
le mariage, déclarent qu'il n'a pas été
fait de contrat de mariage. Aucune oppo-
sition, n'ayant été faite, les contractants
ont déclaré l'un après l'autre vouloir se
prendre pour époux et nous avons pronon-
cé, au nom de la loi, que André Léon
Carrière et Amélie Aline Lelièvre sont
unis par le mariage. Dont acte en présence
de Paoul Victor Gressier âgé de vingt-six
ans, actuellement mobilisé au vingt cin-
quième régiment d'artillerie, neveu de l'é-
poux et Médéric Bouland, bourrelier, âgé
de vingt-sept ans, demeurant à Lizy-sur
Ourcq et Marie Armande Lelièvre femme
Bureau, âgée de quarante ans, domiciliée
à Armentières, sœur de l'épouse et Jeanne
Félicie Robinet femme Daumay, âgée de
vingt-six ans, domiciliée à Armentières,
cousine de l'épouse. Lecture faite, les é-
poux, le père de l'épouse et les témoins
ont signé avec nous.

N° 11

Amélie Lelièvre Lelièvre
Barrette André
M. Lelièvre
Gagnier Raoul Bouland Médéric
Robinet Charlotte

Le sept Novembre mil neuf cent dix
huit, trois heures du soir, devant
Mariage entre: Nous Rémy Doit, maire d'Armen-
tières, ont comparu publiquement
Bouland en la maison communale; Médéric
et Thérèse Bouland, bourrelier, né à Croisy-
Charlotte Breuil (Oise) le vingt-neuf août
Carrière mil huit cent quatre-vingt onze,
7 Novembre, demeurant à Lizy-sur-Ourcq Seine-
et-Marne), fils majeur de Ernest
Bouland et Féloïse Fontaine, son
épouse, cultivateurs, domiciliés à
Saint-Etienne (Oise) consentants
par acte authentique en date du tre-
nte septembre mil neuf cent dix huit
d'une part; Et Thérèse Charlott-
te Carrière, cultivatrice, née à
Armentières le quatre mai mil huit
cent quatre-vingt douze, demeurant
à Armentières, fille majeure de Léon
Carrière et Estelle Adelina Cudard,
son épouse, cultivateurs, domiciliés

+ M

à Armentières, présents et consentants d'autre part. Les futurs époux ainsi que les personnes qui autorisent le mariage, déclarent qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage. Aucune opposition n'ayant été faite, les contractants ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour épouse et nous avons prononcé au nom de la Loi que Méderic Bouland et Chérèse Charlotte Carrète, sont unis par le mariage. Dont acte en présence de André Léon Carrète, âgé de trente-six ans, actuellement immobilisé au douzième régiment d'Infanterie, en permission, beau-frère de l'épouse et Carrète Marthe Adélina, femme Gressier, sans profession, demeurant à Armentières, âgée de quarante-sept ans belle-sœur de l'épouse et Gressier Marie Jean Baptiste cinquante-deux ans, manouvrier, demeurant à Armentières, beau-frère de l'épouse et Lelièvre Amélie Aline, femme Carrète, vingt-six ans, sans profession, demeurant à Armentières belle-sœur de l'épouse. Lecture faite les époux, les parents de l'épouse et les témoins ont signé avec Nous.

N° 12.

Décès de : Arsène Edmon, né à Armentières Montalant le dix-sept février mil huit cent soixante-dix-neuf, cultivateur, fils de Montalant Arsène Edmon et cinq, cultivateur, fils de Montalant 15 Novembre. Louis Hippolyte décédé et de Carrète Célestine Eugénie cultivatrice, célibataire, est décédé à Armentières. Dressé le seize Novembre mil neuf cent dix-huit, onze heures du matin, sur la déclaration de Montalant Marie Eugénie, femme Rousselet, sans profession, cinquante-un ans, sœur du défunt, domiciliée à Quissieux (Seine-et-Marne) et Leclerc Victor Honoré, garde-champêtre quarante ans, voisin du défunt domicilié à Armentières, qui lecture faite ont signé avec Nous Doit Rémy, Maire Officier de l'état-civil d'Armentières.

Doit
M. Montalant
Registre contenant : trois actes de Mariages et Neuf décès.
Clos et arrêté le Trente et un Décembre, Mil neuf cent dix huit
Le Maire :
Doit

87

Table alphabétique des actes contenus dans le présent
 registre de l'année : Mil neuf cent dix huit.

Numéros d'ordre des actes	Noms et Prénoms	Dates
<u>Naissances</u>		
" " Néant "		
<u>Mariages</u>		
1 11	Boulard Ménélic et Carrète Thérèse Charlotte	{ 7 Novembre
2 7	Clement Lucien et Blois Marguerite Emilie	{ 24 Août
3 10	Zarrête André Léon et Lelièvre Amelie Aline	{ 29 Octobre
<u>Décès</u>		
1 8	Bernuyer Gillet Rosalie	7 Septembre
2 9	Brigaut René Emile	19 Octobre
3 12	Montalant Arsène Edmond	15 Novembre
4 4	Napoli Paolo	3 Juillet
5 2	Pétronn Eugène Fernand Honore	24 Mars
6 1	Picaudon Emile Louis	24 Janvier
7 5	Pinson Stanislas Sauveur	22 Juillet
8 6	Robiche Louis Victoire	18 Août
9 3	Urey John	16 Juin

Certifié exact par nous Doit Rémy Maire et Officier de l'Etat-
civil de la Commune d'Armentières, Canton de Ligny-en-Vimeu, Arrondissement
de Meaux. Seine & Marne.
Armentières, le cinq Janvier Mil neuf cent dix neuf.

Se Maire:
Doit



Registre d'état-civil

1919

Premier feuillet
X. Clivius



REGISTRE



DÉPARTEMENT
de
SEINE-&MARNE

MAIRIE
de

NAISSANCES
MARIAGES
et DÉCÈS

ANNÉE 1919

N^o 1.

Contenant Leix feuillets, cotés et paraphés par
Nous, Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, destiné à constater les NAISSANCES, MARIAGES et DÉCÈS de la commune d'Armentières pendant le cours de l'année 1919.

Meaux, le 25 Décembre mil neuf cent dix-huit.

P. LE PRÉSIDENT,
X. Clivius

Le premier février mil neuf cent dix-neuf, sept heures du soir, à Bonnemamy Auguste Anatole, né à Armentières le vingt-huit mai mil huit

Décès de : cent trente-sept, manouvier, fils de Bon
Bonnamy namy Louis Michel et Douay Sophie
Auguste Anatole Brigitte Alazarine, décédés, époux de
la feinte. Lachasse Louise Esther Isabelle, est dé-
cédé à Armentières. Dressé le deux fe-
vrier mil neuf cent dix-neuf, quatre heu-
res du soir, sur la déclaration de Lachas-
se Louise Esther Isabelle, femme Bon-
naly, âgée de soixante-douze ans, veuve
du défunt et Pinson Stanislas François,
cultivateur, âgé de quarante-quatre ans,
neveu du défunt, tous deux domiciliés
à Armentières, qui lecture faite ont signé
avec Nous Doit Rémy, Maire, Officier de
l'Etat civil d'Armentières.

Doit

Lachasse Pinson

N° 2.

Décès de : Le Quatorze février mil huit cent dix-neuf
à sept heures du soir; Martinet, Prudence, Olympe née
Martinet Seine et Marne sans profession fille de Martinet,
Prudence Joseph, Gésine et Soldat, Henriette, Louise, décédées.
Olympe, veuve de Bureau, Emile, Ferdinand est décédé
14 fevrier a Armentières. Dressé le quinze février mil
neuf cent dix-neuf cinq heures du soir sur la
déclaration de Bureau Léa, âgée de cinquante
ans trois ans employée de commerce fille de
la défunte et Lachasse Louise Esther Isabelle,
veuve Bonnaly âgée de soixante-douze ans
manouvier amie de la défunte toutes



N° 3.

23

deux domiciliés à Armentières qui
lecture faite ont signé avec Nous Doit
Rémy Maire Officier de l'Etat civil d'Armentières.

Doit

Le Bureau Lachasse

L'an mil neuf cent dix-huit, le trente
du mois d'Octobre à seize heures,
à Mont-Notre-Dame, canton de
Braisne (Aisne), acte de décès de
Maurice Eugène Lhommée, sol-
dant de 2^e classe au 31^e Régiment d'In-
fanterie, 6^e compagnie, immatriculé sous
le n° six cent quarante-deux, Coulom-
miers, classe 1918, né le vingt-neuf avril
mil huit cent quatre-vingt dix-huit, à
Transcription dat de 2^e classe au 31^e Régiment d'In-

Décès de :

Maurice Eugène Mary - sur Marne, canton de Lizy sur
Lhommée Ourcq, département de Seine-et-Marne,
30 Octobre 1918. mort pour la France, à Mont-Notre-
Dame, à l'hôpital d'évacuation, n°
13, le trente du mois d'Octobre mil
neuf cent dix-huit à onze heures quarante-cinq minutes des suites de blessures
de guerre. fils de Eugène Aimé et de
Edmée Moncelet, domiciliés à Armen-
tières, canton de Lizy-sur-Ourcq, départ-
tement de Seine-et-Marne, conformément
à l'article 77 du Code civil, nous nous
sommes transporté auprès de la gue-

sonne décédée et assuré de la réalité du décès. Dressé par nous Louis Paul Clément, officier d'Administration de 2^e classe, gestionnaire par intérim de l'hôpital d'évacuation n° 13, officier de l'état civil, sur la déclaration de Lucien Balanger, quarante-cinq ans, infirmier à la 13^e section, curé d'Crigny-le-Sec (Aube) et de Joseph Tujol, trente-huit ans, infirmier à la 13^e section, industriel à Pelpignan (Pyrénées-Orientales) témoins qui ont signé avec nous après lecture. Le 1^{er} témoin, signé : Balanger, le 2^e témoin, signé : Tujol, l'Officier de l'état-civil, signé : Clément. Pour expédition conforme, l'Officier de l'état-civil, signé : Clément. Vu par nous Doreau Pierre, médecin chef de ladite formation sanitaire, pour légalisation de la signature de M. Clément sus-qualifié, signé : Doreau. Vu pour légalisation de la signature de M. Doreau Pierre. Paris le trois mars mil neuf cent dix-neuf, le Ministre de la Guerre par délégation le Chef du bureau des Archives administratives, signé : illisible. L'acte de décès ci-dessus a été transcrit le onze mars mil neuf cent dix-neuf, quatre heures du soir, par Nous Doit Rémy, Maire d'Armentières.).

D'où

N° 4.



Transcription

Décès de :

Henry Dubois



21 Septembre

1918.

L'an mil neuf cent dix huit, le vingt et un du mois de Septembre à deux heures du matin, étant au Groupe de Brancardiers de la seize Division, acte de décès de De bois Henry, brigadier au cent-soixante-dix-neuvième d'Artillerie de tranchée, septième batterie, immatriculé sous le n° cent trois au Recrutement de Coulommiers (Seine-et-Marne) né le vingt-un janvier mil huit cent quatre-vingt dix à Jaignes, canton de Lizy-sur-Ourcq, département de Seine-et-Marne, domicilié en dernier chez ses parents, décédé au poste de recueil du Groupe de Brancardiers, situé au Ravin du Mou, le vingt-et-un du mois de Septembre mil neuf cent dix huit, à une heure trente minutes du matin des suites de ses blessures. Mort pour la France. fils de Henri Armand et de Guillot Louise domiciliés à Armentières, canton de Lizy-sur-Ourcq, département de Seine-et-Marne, célibataire. Dressé par nous Louis Duchemin, officier d'administration de douzième classe, gestionnaire du Groupe de Brancardiers de la seizième Division Coloniale, officier de

l'état civil, sur la déclaration de Marcel Montigny, vingt-six ans soldat de deuxième classe et de Joseph Berthet, vingt-deux ans soldat de deuxième classe, tous deux infirmiers à la quinzième section, Groupe de Brancardiers de la seizième Division Coloniale, témoins qui ont signé avec nous après lecture. Le 1^{er} Témoin, signé : Montigny. Le 2^e témoin, signé : Berthet. L'Officier de l'état civil, signé : L. Duchemin. Pour expédition conforme, l'Officier de l'état civil, signé : L. Duchemin. Du par nous Chazal Pierre Eugène, médecin chef de ladite formation sanitaire, pour légalisation de la signature de M. Duchemin Louis, son qualifié, signé : Chazal. Du pour légalisation de la signature de Mr. Chazal Pierre Eugène.
 Paris le dix avril mil neuf cent dix-neuf le ministre de la guerre, par délégation le Chef du bureau des archives administratives, signé : illisible. L'acte de décès ci-dessus a été transcrit le vingt quatre Avril mil neuf cent dix-neuf, neuf heures du matin, par Nous Doit Rémy, Maire d'Armentières.

C. Doit

Adopté par la station
 suivant jugement du
 Tribunal civil de Meaux
 le date du dix-neuf mars
 mil neuf cent vingt-cinq.



vention, faite en mairie le
 vingt-huit avril mil neuf
 cent vingt-cinq.
 N° 5. Le quinze
Avril

anno mil neuncent
 Quarante Sept
 Orléans avoit
 gree Elle Elizabeth
 Anne Sophie
 le Meun en Enghien
 le quatorze juillet
 Vaissance de
 mil neuf cent
 Quarante Sept
 Bellaire



Rousselot
 Vallois François
 Victor

14 Mai 1919.

Decede à Meaux
 le 16 decembre
 1992 le maire

Doux

N° 6.

Le quinze Mai mil neuf cent dix-neuf, quatre heures du soir, est né
 Naissance de : à Armentières Albert André, du
 Albert André sexe masculin de Carrète André Léon,
 trente-sept ans, cultivateur et de La-
 lière Amélie Aline, sans profession,
 vingt-sept ans, son épouse, domiciliée

45

Le quatorze Mai mil neuf cent
 dix-neuf, huit heures du soir,
 est né à Armentières François
 Victor, du sexe masculin de Tal-
 lois Gaston, quarante ans manou-
 vrier et de Leclerc Marie Eugénie,
 manouvrière, quarante ans, son é-
 pouse, domiciliés en cette commune.
 Dressé par Nous, le quinze Mai
 mil neuf cent dix-neuf, deux heu-
 res du soir, sur la présentation de
 le déclarant et déclaration faite par le
 en présence de Pecters Henri,
 chirurgiste et Féron Eugénie
 Féline veuve Baste, substitutrice
 publique, demeurant en cette com-
 mune qui lecture faite ont signé
 avec le déclarant et Nous Doit
 Rémy, Maire d'Armentières.

Doit
 Hallais Gaston

Féron
 Pectez

en cette commune. Dressé par nous
le seize Mai mil neuf cent dix neuf,
quatre heures du soir, sur la présentation
de l'enfant et déclaration faite par
le père en présence de Lelièvre Georges
Raphaël, maréchal-ferrant et Féron
Eugénie Léontine, veuve Baste, institutrice
publique, demeurant en cette
commune, qui lecture faite ont signé
avec le déclarant et nous Doit Rémy,
Maire d'Armentières.

Doit

Carrete André Lelièvre Georges J. Féron

N° 7.

Décès de :
Carrete
Albert André
16 Mai.

Le seize Mai mil neuf cent dix neuf,
une heure du matin, Carrete Albert
André, né à Armentières le quinze
Mai mil neuf cent dix neuf, sans profes-
sion, fils de Carrete André Féron, cultiva-
teur et de Lelièvre Amélie Aline, sans
profession, âgé de vingt-sept ans, de-
meurant à Armentières, est décédé à Ar-
mentières. Dressé le seize Mai mil neuf
cent dix neuf, quatre heures du soir,
sur la déclaration du père du défunt,
âgé de trente-sept ans et de Lelièvre
Georges Raphaël, oncle, maréchal-ferrant
trente-cinq ans, tous deux demeurant à
Armentières, qui lecture faite ont signé
avec nous Doit Rémy, Maire d'Ar-



N° 8

Mariage entre

Gustave Alcide
Léon Lemasson



et

Marie Antoinette Brigaut

5 Juin

présente et consentante
Doit
S. B. E.
R. R. J. W.
B. B. J. W.
A. B. J. W.

mentières. f.

Doit

Lelièvre Georges Carrete André

Le cinq juin mil neuf cent dis-
neuf, dix heures trente du matin
devant nous Rémy Doit, Maire
d'Armentières, ont comparu publi-
quement en la mairie communale
Gustave Alcide Léon Lemasson,
maréchal-des-logis, fourrier au neu-
vième régiment de hussards, aux
armées, né à Clonelles (Calvados) le
vingt-six juin mil huit cent quatre-
vingt-douze, en résidence à Villy-
Bocage (Calvados), fils majeur de
Jean Arsène Désiré Lemasson, dé-
cédé et de Maria Augustine Dupont,
veuve Lemasson et veuve en secondes
noces de Robine, institutrice pu-
blique, domiciliée à Villy-Bocage
d'une part, et Marie Antoinet-
te Brigaut, sans profession, née
à Savigny-sur-Ardres (Marne) le
vingt-quatre juillet mil neuf cent
six, demeurant à Armentières, fil-
le mineure de Emile Achille Bri-
gaut, jardinier et de Marie Eugénie
Yvonne Willemet, sans profession,
domiciliés à Armentières, présents

Mariage dissous
par jugement
de divorce rendu
le dix-neuf de-
cembre mil neuf
cent vingt-huit
par la huitième
chambre
du tribunal
civil de la Seine
et transcrit le
cinq mai mil
neuf cent vingt-
quatre.

Le cinq mai mil
neuf cent vingt-
quatre.

Le Maire,
Doit.

et consentants d'autre part. Les futurs époux, ainsi que les personnes qui autorisent le mariage, déclarent qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage. Aucune opposition n'ayant été faite, les contractants ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour épouse et nous avons prononcé au nom de la Loi que Gustave Alcide Léon Lemasson et Marie Aimée Brigaut, sont unis par le mariage. Dont acte en présence de René Rohé, vingt trois ans, cultivateur, domicilié Coulonnes (Calvados) et Berthe Fernande Rohé vingt quatre ans, cultivatrice domiciliée à Coulonnes (Calvados); et Auguste Gratué, cinquante ans, entrepreneur de maçonnerie à Nanteuil sur Marne (Seine et Marne) et Auguste Ernest Leriche cinquante cinq ans, maître d'hôtel domicilié à Armentières qui lecture faite oubliée avec les époux les parents et amis Remy Doit, maire d'Armentières. Doit Assiné par

Dumont Maria
Brigaut Emilie
Yvonne William &
Berthe Sophie
Georges
Leriche

H: 9

Jugement
de Rectification

Pétron

Le la grosse à Nous receve le trente Juin
mil-neuf-cent-disc-neuf, Nous avons intégrale-
ment transcrit le jugement rectificatif suivant:
D'un jugement rendu publiquement par le
tribunal civil de première instance de Mayenne
le trente et un mai mil-neuf-cent-disc-neuf.
et portant la mention d'enregistrement soixante-
tisé pour timbre et enregistré gratis à Mayenne
le quatre Juin mil-neuf-cent-disc-neuf, folio
neuf, case sept. Il a été extrait ce qui suit:
Le Tribunal dit que: l'acte de décès du
canonier Pétron, dressé le vingt-cinq mars
mil-neuf-cent-disc-huit sur les registres de
l'Etat civil de la commune d'Armentières
(Seine et Marne) et transcrit sur les registres
de la Commune de Madré sera rectifié en
ce sens que le défunt y sera dit: Pétron
Eugène Fernand. Honoré, domicilié en dernier
lieu à Madré, y né le vingt mai mil
huit-cent-quatre-vingt-deux, fils des époux
Pétron Louis Leonore, maréchal ferrant, et
Colombert Marie Silvaine, domiciliés à Madré
veuf de Bouquerel Marie, Désirée, Victoire.
Et dit que le présent jugement sera transcrit
sur les registres de l'Etat civil de la commune
d'Armentières (Seine et Marne) et de Madré
pour l'année courante; que mention de ladite
rectification sera faite en marge de l'acte
réformé, tant sur les tables qui existent
aux mairies d'Armentières et de Madré, que

sur le double déposé au Greffe du Tribunal de Meaux, qui expédition ne pourra désormais être délivrée sans contenir ladite rectification; que'il sera écrit et expédié sur papier libre et enregistré gratis conformément à la loi du 1^{er} juin 1916. Signé: Bernardeau Mortier. En conséquence le Président de la République Française mande et ordonne à tous les magistrats et aux procureurs de la République d'y tenir la main; à tous les commandants et officiers de la force publique de prêter main forte lorsque ils en seront légalement requis. En foi de quoi la présente expédition a été scellée du sceau du Tribunal civil de première instance de Mayenne et signée du Greffier. Pour expédition. Le Greffier. Signé illisible. Transcrit le premier Juillet mil neuf cent neuf- cent. dix-neuf, huit heures du matin par M. Doit Rémy, Maire d'Armentières.

Doit

M. 10
— — —
Décès de
Carrière
Léon
—
2 Juillet 1919

Le deux Juillet mil-neuf-cent-dix-neuf.
six heures du soir E-CARRÈRE Léon né à
Filport le trente Juin mil-huit-cent-
quarante-trois, cultivateur, fils de
Carrière Daniel, Marceuse, Léon, est Dubois
Marie, Victoire, Adrienne, décédées, épouse
de Oudard Estelle, Adeline; est décédé
à Armentières. Dressé le trois Juillet mil

neuf-cent-dix-neuf. sept heures du soir
sur la déclaration de Carrère André,
Léon cultivateur, fils du défunt Joseph de
trente-sept ans, et Bouland Médéric,
bourrelier, gendre du défunt, âgé de
vingt-huit ans. Tous deux domiciliés à
Armentières qui lecture faite ont signé
avec M. Doit Rémy, Maire, officier
de l'Etat civil d'Armentières.

Doit

Bouland Médéric Carrère André

N° 11

Le premier septembre mil-neuf-cent
dix-neuf, une heure du matin, est
Naissance de: né à Armentières René Victor, du
Baligout sexe masculin de Baligout Victor
René Victor Alexandre, trente-trois ans, charretier
1er septembre, et de Villain Rose, vingt-trois ans,
sans profession, son épouse, domiciliés
en cette commune. Dressé par nous
le premier Septembre mil-neuf-cent
dix-neuf, deux heures du soir, sur la
présentation de l'enfant et déclaration
faite par le père en présence de Ga-
lentin Pierre, berger et Lachasse Louis
se Esther Isabelle, veuve Bonnary,
manouvrière demeurant en cette com-
mune, qui lecture faite ont signé avec le
déclarant et nous Doit Rémy, maire
d'Armentières. Baligout Galentin
Doit Lachasse

N°. 12.

Décès de:
Pinçon
Eugène Amable
15 octobre.

Le quinze octobre mil neuf cent dis-
neuf, trois heures du soir Pinçon
Eugène Amable, né à Armentières
le seize juillet mil huit cent trente-
huit, sans profession, fils de Pinçon
Ambroise, Rose Alexandre et Méry
Marie Clémentine Rose, décédés. Epouse
de Cudart Louise Joséphine est décé-
dée à Armentières. Dressé le seize
octobre mil neuf cent dis neuf, six
heures du soir, sur la déclaration de
Pinçon Arthur Amable, manouvrier,
âgé de quarante-quatre ans, fils du
défunt, domicilié à Mary-sur-Marne
et Sébastien Jacques Eugène, rentier,
âgé de soixante-cinq ans, ami du dé-
funt domicilié à Armentières, qui les
tutre faite ont signé avec vous Doit
Remy, maire, officier de l'Etat-civil
d'Armentières.

Doit St. Pinçon

+ six heures
du soir. Approu-
vé le renvoi
à dessus.

Doit
Remy
Rousselot

onze heures du
matin.
Approuvé le
renvoi à dessus.

L.C.
A.M.
E.M.
M.J.
M.P.
Doit

N°. 13.

Décès de:
Lavault
Adèle
27 octobre.

Le vingt-sept octobre mil neuf cent
dix-neuf, deux heures et demie du soir
Lavault Adèle, née à Strasbourg
(Alsace) le trois février mil huit cent
quarante, sans profession, fille des dé-
funts Lavault Jean et Lallemand (pré-
nom inconnu) veuve de Barbier

Jean, domicilié à Montceaux (Seine-
et-Marne) est décédé à Armentières,
au domicile de Heiring Pierre Aristi-
de, son neveu. Dressé le vingt-sept
octobre mil neuf cent dis neuf, sur la
déclaration de Heiring Pierre Aristide
quarante-cinq ans, fermier, neveu de
la défunte et Rousselot François Ro-
nore, cinquante-quatre ans, charretier,
tous deux domiciliés à Armentières,
qui lecture faite ont signé avec vous
Doit Remy, maire, officier de l'Etat-
civil d'Armentières.

Doit

Officier
Rousselot

Le vingt-six novembre mil neuf cent
dis neuf, devant vous Remy Doit,
Maire d'Armentières ont comparu publi-
quement en la maison communale :

Léon Jean Colas, employé de chemin-
de fer, né à Mary-sur-Marne (Seine-
et-Marne) le premier novembre mil
huit cent quatre vingt douze, vingt-sept
ans domicilié à Armentières et résidant
à Bagnon (Ardennes) place du Gué nu-
méro deux, fils majeur de Alexandre
Léon Colas, décédé et de Edmée Rose
Moncelet, veuve Colas, femme l'honnête

Mariage entre:
Leon Jean
Colas
et Adèle
Joséphine Ju-
liette Morel
26 novembre.

Eugène, sans profession, domiciliée à Armentières, présente et consentante, d'une part. Et Adèle Joséphine Juliette Morel, employée de commerce, née à Deluz (Doubs) le dix-neuf avril mil-huit-cent quatre-vingt-dix-sept, vingt-deux ans, domiciliée et résidant à Armentières, fille majeure de Prosper Joseph Morel et de Marie Joséphine Appoline Belin, son épouse, tous deux décédés, tous ses aïeuls et aïeules soit aussi décédés, d'autre part, les futurs époux et la mère de l'épouse déclarent qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage. Aucune opposition n'ayant été faite, les contractants ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et nous avons prononcé au nom de la Loi que Leon Jean Colas et Adèle Joséphine Juliette Morel sont unis par le mariage. Dont acte en présence de Paul Moncelet, sans profession à Gondreville (Aisne) et quatin Henri Morel, ajusteur à Lallasay (Doubs) témoin majeur, qui lecture faite, ont signé avec les époux, la mère de l'épouse et Nous Rémy Doit maire d'Armentières.

Paul
E. Moncelet Colas Leon Adèle Juliette Morel

Moncelet Paul Morel Juste 93

Registre contenant trois actes de mariage naissances, deux de mariages, six de décès, deux de transcriptions de décès et un de jugement de rectification.

Clos et arrêté le trente et un décembre mil neuf cent dix-neuf. Approuvé un mot rayé mal.

Le Maire.
Doit

Table alphabétique des actes contenus dans le présent registre de l'année : Mil neuf cent dix-neuf.

Numéros d'ordre des actes	Noms et prénoms.	Dates.
<u>Naissances.</u>		
" 11	Baligout René Victor	1er septembre
2 6	Carrète Albert André	15 mai
3 5	Tallois François Victor	16 mai
" "		"
<u>Mariages.</u>		
1 16	Colas Léon Jean et Morel Adèle Josephine Juliette.	{ 26 novembre
2 8	Lemasson Gustave Alcide Léon et Brigaut Marie Antoinette.	{ 5 juin
" "		"
<u>Décès.</u>		
1 1	Bonnamy Auguste Anatole	1er février
2 13	Lavault Adèle	2 octobre
3 2	Martinet Prudence Olympe	16 février
4 12	Tinçon Eugène Amable	15 octobre
5 7	Carrète Albert André	16 mai
6 10	Carrète Léon	2 juillet
" "		"
<u>Transcriptions de décès.</u>		
1 4	Dubois Henry	21 septembre 1918.
2 3	Lhommée Maurice Eugène	30 octobre 1918.
" "		"
<u>Jugement de rectification.</u>		
1 9	Pétiron Eugène Fernand Honoré	1er juillet

Dixième et dernier feuillets 18

S. Clivin

Certifié exact par nous Doit Rémy
Maire et officier de l'Estat civil de la com-
mune d'Armentières, Canton de Lizy-sur-Ouse,
Arrondissement de Meaux, Seine-et-Marne.
Armentières le sept janvier mil neuf cent vingt.

Le Maire,
Doit



Registre d'état-civil

1920



REGISTRE

DÉPARTEMENT

de
SEINE-&MARNE

MAIRIE

de
Armentières

NAISSANCES
MARIAGES
et DÉCÈS

ANNÉE 1920

Contenant *dix* feuillets, cotés et paraphés par
Nous, Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement
de Meaux, département de Seine-et-Marne, destiné à cons-
tater les NAISSANCES, MARIAGES et DÉCÈS de la
commune d *Armentières* pendant le cours de
l'année 1920.

Meaux, le 22 Décembre mil neuf cent dix-neuf.

P. LE PRÉSIDENT,

N° 1.

Le douze janvier mil neuf cent vingt,
dix-sept heures, devant nous, ont compa-
ri publiquement en la maison commune

Mariage
entre :

Joseph Pier-
re Victor Constant Baron
Cordonnier, né à Parcé (Ille-et-Vilaine) le
vingt-six février mil huit cent quatre-vingt-
huit, trente et un ans, domicilié et résidant
à Saint-Jean les Deux Jumeaux (Seine-et-
Marne) fils majeur de Joseph Baron et de
Virginie Gandon, décédés, veuf de Louise

Marie Liscé depuis le vingt-neuf juin mil
neuf cent dix-huit, d'une part, et Chérèze
Juliette Perthuisot, sans profession, née
à Couvreilles (Aisne) le dix-sept septem-
bre mil huit cent quatre-vingt quinze,
vingt-quatre ans domiciliée et résidant à
Clémentières, fille majeure de Auguste
Perthuisot, manouvrier et Augustine Dé-
han, sans profession, son épouse, tous deux
domiciliés à Clémentières, présents et con-
sentants, d'autre part; les futurs époux et
les parents de l'épouse déclarent qu'il a
été fait un contrat de mariage, passé de-
vant Maître Jean Marie Lounay, notaire
à La Ferté-sous-Jouarre le neuf janvier
mil neuf cent vingt. Aucune opposition n'
ayant été faite, les contractants ont déclaré
l'un après l'autre vouloir se prendre pour
époux et nous avons prononcé au nom de
la Loi que Joseph Pierre Victor Constant
Baron et Chérèze Juliette Perthuisot soient
unis par le mariage. Dont acte en pré-
sence de Victor Honoré Leclerc, manouvrier



N° 2.

Décès de:
René Victor
Baligout
15 janvier.

* Vingt trois ans.
Approuvé le renvoi
des papiers.

Baligout
Galentin
Doit

à Clémentières et de François Honoré
Rousselet, charretier à Clémentières,
 témoins majeurs, qui lecture faite, ont
 signé avec les époux, les parents de l'é-
pouse et Nous Reimy Doit, maire
 d'Clémentières. /

Doit M. Baron Chérèze Perthuisot
Juliette Perthuisot Sébastien Augustin
F. Rousselet Leclerc /

Le quinze janvier mil neuf cent
vingt, douze heures, René Victor
Baligout, né à Clémentières le pre-
mier septembre mil neuf cent dix-neuf,
sans profession; fils de Victor Alexandre
Baligout, manouvrier, trente-trois
ans et de Rose Villain, sans profession
domiciliés en cette commune; est décédé
à Clémentières, au domicile de ses pa-
rents. Dressé le quinze janvier mil neuf
cent vingt, dix-huit heures, sur la décla-
ration de Victor Alexandre Baligout, père
de l'enfant et de Pierre Galentin, berger,
domicilié à Clémentières qui lecture faite
ont signé avec Nous Doit Reimy, maire
d'Clémentières. /

Doit Baligout
Galentin

N° 3.

Naissance
de:
Leclerc
12 fevrier.

décédée à
Meaux, le
17 mai 1977
le maire

Y. Voir

Le douze fevrier mil neuf cent vingt, cinq heures du matin, est né à Armentières René Marcel, du sexe masculin, de Leclerc Victor Honoré, quarante-deux ans, manouvrier et de Guérinel Léonie Léontine, René Marcel quarante ans, sans profession, son épouse, domiciliés en cette commune. Dressé par Nous, le douze fevrier mil neuf cent vingt, dix-huit heures, sur présentation de l'enfant et déclaration faite par le père en présence de Rousselet François Honoré, charretier et de Pinson Stanislas, cultivateur, demeurant en cette commune, qui lecture faite, ont signé, avec le déclarant et Nous Doit Rémy, maire d'Armentières.

Doit

Rousselet Ab F
Pinson St Leclerc V

N° 4.

Décès de:
Lhommée
Eugène
Amédée
17 avril.

Le dix-sept avril mil neuf cent vingt dix-sept heures trente minutes Lhommée Eugène Amédée, né à Parroy (Meurthe et Moselle) le huit septembre mil huit cent cinquante-un, manouvrier, fils de Lhommée Eugène Amédée et de François Adélaïde, décédés, époux de Moncelet Edmée, est déposé en son domicile à Armentières.

Dressé le dix-huit avril mil neuf cent vingt, treize heures, sur la déclaration de



N° 5.

Mariage entre:
Albert Honoré
Rousselet
et Geneviève
Françoise Guiot
22 mai.

347

Rousselet Albert Honoré, mécanicien, âgé de vingt-deux ans et demi et Basard Francis, hotelier, âgé de quatre-quatres ans, domiciliés en cette commune, voisins du défunt, qui lecture faite ont signé avec Nous Doit Rémy, maire d'Armentières.

J Basard
Rousselet Doit

Le vingt-deux mai mil neuf cent vingt, dix-huit heures, devant Nous ont comparu publiquement en la maison commune : Albert Honoré Rousselet, mécanicien, né à Changis (Seine-et-Marne) le vingt-trois mai mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, vingt-trois ans, domicilié à Armentières, fils majeur de François Honoré Rousselet, marchand de vins et de Albertine Césarine Sol, son épouse, marchande de vins, domiciliée à Armentières, présentoient et consentants d'une part, et Geneviève Françoise Guiot, pluriassière, née à Armentières le seize mai mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, vingt-trois ans, domiciliée à Armentières, fille majeure de François Guiot, scieur et de Marie Armande Robiche, son épouse, sans profession.

domiciliés à Armentières, présents et consentants d'autre part, aucune opposition n'existant. Les futurs époux, les parents des époux déclarent qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage.

Albert Honoré Rousselet et Geneviève Françoise Guiot ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et nous avons prononcé au nom de la Loi qu'ils sont unis par le mariage. Dont acte en présence de Alexis Rousselet, maréchal-ferrant à Puisieuse et de Charles Henri Guiot, mécanicien, à Crilbardou, témoins majeurs qui, lecture faite, ont signé avec les époux, les parents des époux et Nous Doit Rémy, maire d'Armentières.

Rousselet
Doit Guiot A. Vol. F H Rousselet
Guiot et Rousselet
Guiot
Riche

N° 6.

Le vingt-deux septembre mil neuf cent vingt-cinq heures, est née à Armentières, Georgette Marthe, du sexe féminin, de Cuffin Georges, Smile, trente ans, manouvrier et de Cheron Marthe 22 septembre. Lucie, vingt-six ans, sans profession, son épouse, domiciliés en cette commune.



Décédé à Villepinte
(Seine-et-Oise) le
trente décembre mil
neuf cent soixante
quatre. Le Mai.

Rousselet

Dressé par vous, le vingt-deux septembre mil neuf cent vingt, douze heures, sur présentation de l'enfant et déclaration faite par le père en présence de Leclerc Victor Honoré manouvrier et Lanterre Albert, manouvrier, demeurant en cette commune, qui lecture faite ont signé avec le déclarant et vous Doit Rémy maire d'Armentières.

Doit

Cuffin Georges Lanterre
Leclerc

N° 7.

Mariage entre:
Fernand Raymond Marteaux et Yvonne Marie Leclerc 9 novembre.

Le neuf novembre mil neuf cent vingt, onze heures, devant nous, ont comparu publiquement en la maison commune Fernand Raymond Marteaux, cultivateur, né à Armentières le vingt-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, vingt-et-un ans onze mois, domicilié à Isles-les-Meldeuses (Seine-et-Marne) fils majeur de Louis Auguste Marteaux, cultivateur et de Louise Célestine Montalant, son épouse, cultivatrice, domiciliée à Isles-les-Meldeuses, présents et consentants d'une part, et Yvonne Marie Leclerc, plumesassière, née à Armentières le dix-huit février mil neuf cent deux, dix-huit

ans huit mois, domiciliée à Armentières,
fille mineure de Victor Honoré Leclerc,
manouvrier et de Léonie Léontine Léviel,
son épouse, sans profession, domiciliées à Ar-
mentières, présents et consentants d'autre
part, aucune opposition n'existant. Les
futurs époux, les parents des époux, décla-
rent qu'il n'a pas été fait de contrat de
mariage. Fernand Raymond Marteaux
et Yvonne Marie Leclerc ont déclaré, l'un
après l'autre, vouloir se prendre pour époux
et nous avons prononcé au nom de la Loi,
qu'ils sont unis par le mariage. Dont
acte en présence de H.

Yvonne Leclerc Marteaux Féau
Leclerc Victor Marteaux Auguste
Léonie Quenel Louise Montalant
Vaubelais A. Marteaux
Doit

* Auguste Albert Marteaux, cultivateur à
Isles-les-Meldeuses et Jules Alexandre
Lambecelaire, marchand de vins à Conflans-
Sainte-Honorine (Seine-et-Oise) témoins ma-
jeurs qui, lecture faite ont signé avec les
époux, les parents des époux et Nous Rémy
Doit, maire d'Armentières. /

Doit Yvonne Leclerc Marteaux Féau
Louise Montalant Marteaux Auguste
A. Marteaux Victor
Vaubelais Léonie Quenel



No. 8.

Décès de:
Roussellet
Aurélie Virginie.
12 novembre.

JG

Le douze novembre mil neuf cent
vingt, dix huit heures, Roussellet
Aurélie Virginie, née à Armentières
le vingt trois février mil huit soixante
sept, manouvrière, fille des défunts
Roussellet François Honoré et de Ro-
bicke Zélie Clérine épouse de Tinçon
Félic Georges, est décédée en son domi-
cile. Dressé le treize novembre mil
neuf cent vingt, huit heures, sur la
déclaration de Tinçon Félic Georges,
soixante et un ans, manouvrier, époux
de la défunte, domicilié à Armentières
et Roussellet François Honoré, cinquante-
cinq ans, marchand de vins, frère de la
défunte, domicilié à Armentières, qui
lecture faite ont signé avec Nous
Doit Rémy, maire d'Armentières. /

Tinçon Félic Roussellet

No. 9.

Transcription
du décès de:
Marie Louise
Euphrasie
Lhomme
22 octobre.

Prefecture du département de la Seine.
Extrait des minutes des actes de décès
du treizième arrondissement de Paris.
Le vingt-deux octobre mil neuf cent vin-
gt, quatre heures, est décédée en son do-
miche rue Gandon, quatre, Marie
Louise Euphrasie Lhomme, domi-
ciliée à Armentières (Seine-et-Marne)

née à Champvoisy (Marne) le vingt-quatre février mil huit cent quarante-quatre sans profession, fille de Jean François Alexis Lhomme et de Marie Chérèse Adeline Bracquemart époux décédés. veuve de Hippolyte Alphonse Robiche. Dressé le vingt-deux octobre mil neuf cent vingt, quinze heures trente minutes, sur la déclaration de Louis Galand, trente-cinq ans et de Clovis Joly, trente-neuf ans, employés tous deux avenue des Gobelins, soixante-seize, qui, lecture faite, ont signé avec nous Jean Fouilhoux, adjoint au Maire du treizième arrondissement de Paris. Pour copie conforme, Paris le vingt-trois octobre mil neuf cent vingt. Le Maire, signé : illisible.

L'acte de décès ci-dessus a été transcrit le vingt-six novembre mil neuf cent vingt, dix-sept heures, par Nous Remy Doit, maire d'Clamartière, /.

Voit

N^o. 10.

Sur la signification à Nous faite, le vingt-sept novembre mil neuf cent vingt : 1^e de Divorce entre : la grosse d'un jugement de divorce rendu Louis Alexandre par le tribunal civil de Meaux, à la date Bouloré du cinq décembre mil neuf cent dix-neuf et Céline entre les époux Louis Alexandre Bouloré et Céline Sébastien, mariés le neuf octobre Sébastien

27 novembre.

mil neuf cent deux et 2^e des certificats exigés par l'article deux cent cinquante deux du code civil. Nous avons dudit jugement extrait ce qui suit : Par ces motifs et tous autres à déduire ou à suppléer. Soit prononcer de plans le Divorce d'entre les époux Bouloré Sébastien à la requête et au profit du demandeur avec toutes ses conséquences de droit. Soit ordonner les transcriptions et mention de droit sur les registres de l'état civil. Soit commettre tel notaire qui il plaira au Tribunal désigné, pour procéder sous la surveillance d'un juge, à la liquidation des droits respectifs des époux. Soit dire et ordonner qu'en cas d'empêchement des juge et notaire nommés, il sera pourvu à leur remplacement par ordonnance de Monsieur le Président, rendue sur simple requête. Et s'entendre Madame Bouloré condamnée en tous les dépens, sous toutes réserves. Très subsidiairement et pour le cas seulement où le Tribunal ne croirait pas devoir prononcer de plans le Divorce. Soit autoriser le demandeur à rapporter la preuve, tant par titres que par témoins des faits par lui articulés ci-dessus. Dépens en ce cas réservés. Madame Bouloré n'a pas constitué avoué sur cette assignation. La demande ayant été placée au rôle par les soins de M^e Papillon, avoué, la cause fut, après diverses remises, ap-

pelée et retenue à l'audience de ce jour,
cinq décembre mil neuf cent dix-neuf, pour
être plaidée et recevoir jugement. Il son ap-
pel par l'huissier de service Maître Papil-
lon avoué s'est présenté à la barre du Tri-
bunal et a au nom du demandeur conclu
à ce qu'il plaît au Tribunal : Donne dé-
faut contre madame Bouloré, faute par elle
d'avoir constitué avoué, quoique régulièr-
ment assignée. Et pour le profit adjuge
purement et simplement à monsieur Bouloré
les conclusions de son exploit introductif
d'instance. Sous toutes réserves le Ministère
public à qui le dossier avait été commu-
niqué à l'avance a été entendu en ses con-
clusions orales et observations ; en cet état la
cause présentait à juger les questions sui-
vantes : Point de droit. Le Tribunal devait
il donner défaut contre madame Bouloré,
faute par elle d'avoir constitué avoué quoi-
que régulièrement assignée ? Et pour le
profit, devait il prononcer de tels le
divorce d'entre les époux Bouloré - Sébastien
à la requête et au profit du demandeur, avec
toutes suites et conséquences de droit ? Ensuite
subsidiairement, devait il autoriser le deman-
deur à rapporter la preuve des faits par lui
articulés ? Qui des dépens ? Sous toutes réserves,
même d'appel, pour qualités signé : Papillon.
Le Tribunal après avoir entendu les avoués

des parties en leurs conclusions et observations,
monsieur le Procureur de la République
aussi en ses conclusions, après en avoir délibé-
ré, conformément à la loi, jugeant en audien-
ce publique en matière ordinaire et en premier
ressort. Attendu que la défenderesse n'a pas
constitué avoué, quoique régulièrement assi-
gnée, donne défaut contre elle. Et pour le
profit, attendu que les époux Bouloré ont
contracté mariage à Clémencières (Seine-et-
Marne) le neuf octobre mil neuf cent deux,
qu'il est issu de ce mariage un enfant
âgé de treize ans. Attendu qu'il résulte des
documents de la cause la preuve que madame
Bouloré a, sans en prévenir aucunement son
mari, alors mobilisé, abandonné le domicile
conjugal en emmenant son enfant et en em-
portant la plupart des objets mobiliers et
des valeurs dépendant de la communauté.
Que ces faits justifient la demande en Divor-
ce formée par le mari. Par ces motifs, prononce
le divorce entre les époux Bouloré - Sébastien
au profit du mari, ordonne que le dispositif
du présent jugement sera transcrit sur les
registres courants de l'Etat-civil de la commu-
nité d'Clémencières et que mention en sera faite
en marge de l'acte de mariage des époux Bou-
loré. Comme maître Puis, notaire à Meaux,
pour procéder sous la surveillance de mon-
sieur Duchet, juge suppléant et à son dé-

faut de monsieur Hulinet juge, à la liquidation des droits des parties. Dit qu'en cas d'empêchement des juges et notaire commis il sera pourvu à leur remplacement par ordonnance sur requête. Condamnne madame Boulard aux dépens dont distraction au profit de maître Papillon, avoué, qui l'a requise aux offres de droit, et commet Depuis le huissier à Meaux, pour signifier le présent jugement. Ainsi fait jugé et prononcé en l'audience civile et publique du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, tenue au Palais de justice de ladite ville le cinq décembre mil neuf cent dis neuf, où étaient et siégeaient monsieur Gauquier, président, monsieur Hulinet, juge, monsieur Duchet, juge suppléant, ayant voix délibérative. En présence de monsieur Gaudel Procureur de la République, assistés de monsieur Boulenge, commis greffier. signé: Gaquier et Boulenge. En foi de quoi, la minute du présent jugement a été signée par messieurs le Président et le commis greffier. signé: Gaquier et Boulenge. En marge se trouve cette mention "Enregistré à Meaux (actes judiciaires) le vingt décembre mil neuf cent dis neuf, folio soixante-seize, case treize, reçu décimes compris quatre-vingt treize francs soixante-quinze centimes, signé: Publicani". En conséquence le Président de la République Française mande et ordonne:

A tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution. Aux Procureurs Généraux et aux Procureurs de la République près les tribunaux de première instance d'y tenir la main. A tous commandants et officiers de la force publique de prêter main forte, lorsqu'ils en seront légalement requis. En foi de quoi les présentes ont été signées et scellées. Le greffier, signé: Pierrot. Pour copie conforme, signature illisible. Transcrit le vingt-sept novembre mil neuf cent vingt, dix-huit heures, par Nous Remy Doit, maire d'Armentières. Approuvés quatre mots rayés nuls.

Voilà

N° 11.

Vaissance de
Maurice

Désiré
Carrière

1 décembre.

Décédé à
Paris 1^e arrondissement le neuf
mai mil neuf
cent soixante-deux. mort
faute le vingt-deux mai mil
neuf cent soixante-deux.

Gaudet

Le vingt-et-un décembre mil neuf cent vingt, quatre heures, est né à Armentières Maurice Désiré, du sexe masculin, de André Léon Carrète, trente-huit ans onze mois, cultivateur et de Amélie Aline Lelièvre, vingt-huit ans onze mois, cultivatrice, son épouse, domiciliés en cette commune.

Dressé par Nous, le vingt-et-un décembre mil neuf cent vingt, dix-huit heures, sur présentation de l'enfant et déclaration faite par le père en présence de Joseph Lazare Lelièvre manouvrier et Marie Jean Baptiste Gressier, manouvrier, demeurant tous deux en cette commune, qui lecture faite ont signé avec le déclarant et Nous Doit Remy, maire d'Armentières Carrète André Gressier Voilà Lelièvre

Table alphabétique des actes contenus dans le présent
 registre de l'année : Mil neuf cent vingt.

N° 12.

Le trente et un décembre mil neuf cent vingt, trois heures, Virginie Champion née à May-en-Multien le quatorze décembre mil huit cent quarante quatre, sans profession, fille des défunt Pierre Sébastien Champion et de Marie Antoinette Virginie Boucart, veuve de René Emile Brigaut, est décédée en son domicile à Armentières. Dressé le trente et un décembre mil neuf cent vingt, seize heures, sur la déclaration de Brigaut Emile, jardinier, cinquante-cinq ans, fils de la défunte et Galantin Pierre, garde-champêtre, cinquante-cinq ans, voisin de la défunte, tous domiciliés à Armentières, qui lecture faite ont signé avec nous, Reny Doit, Maire d'Armentières.

deux. Approuvé le renvoi ci-dessus.

Emile Brigaut *Doit*
Galantin Pierre

Registre contenant trois actes de naissances, trois de mariages, quatre de décès, un de transcription de décès et un de divorce. Clos et arrêté le trente et un décembre mil neuf cent vingt.

Le Maire,
Doit

Numéros d'ordre	Numéros des actes	Noms et prénoms	Dates
Naissances			
1	3	Leclerc René Marcel	12 février
2	11	Carrète Maurice Désiré	21 décembre
3	6	Euffin Georgette Marthe	22 septembre
"	"		"
Mariages			
1	1	Baron Joseph Pierre Victor Constant et Perthuisot Chérèze Juliette	1er janvier
"	"	Marteaux Fernand Raymond	"
2	7	et Leclerc Yvonne Marie	"
"	"	Roussellet Albert Honoré	"
3	5	et Guiot Geneviève Françoise	22 mai
Décès			
1	2	Baligout René Victor	15 janvier
2	12	Champion Virginie	31 décembre
3	4	Lhomme Eugène Amédée	17 avril
4	8	Roussellet Clémie Virginie	1 novembre
Transcription de décès			
1	9	Lhomme Marie Louise Euphrasie	22 octobre
Divorce			
1	10	Bouloré Louis Alexandre et Sébastien Célina	27 novembre

Dixième et dernier fascicule 109

Certifié exact par Nous Doit Rémy, Maire
et Officier de l'Etat civil de la commune
d'Armentières, canton de Lizy-sur-Ourcq,
arrondissement de Meaux, Seine-et-Marne
Armentières le treize janvier mil neuf cent
vingt et un.

Le Maire,
Doit Rémy



Registre d'état-civil

1921



J. Chirat
Premier feuillet

REGISTRE

DÉPARTEMENT

de

SEINE-&MARNE

MAIRIE

de

NAISSANCES
MARIAGES
et DÉCÈS

ANNÉE 1921

Contenant *Desé* feuillets, cotés et paraphés par
Nous, Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, destiné à constater les NAISSANCES, MARIAGES et DÉCÈS de la commune d' *Brueil-lez-Meaux* pendant le cours de l'année 1921.

Meaux, le *Neuf* Décembre mil neuf cent vingt.

P. LE PRÉSIDENT,

J. Chirat

N^o. 1.

Naissance de : Gustave Yves

Le dix-sept février mil neuf cent vingt et un, douze heures trente minutes, est né à Armentières Gustave Yves Luc Guy, du sexe masculin, de Gustave Alain

26

Sac Guy de Lemasson, vingt-neuf ans, employé de Lemasson bureau, domicilié à Paris quarante-trois rue Caumartin, neuvième arrondissement et de

17 février.

³ Marie Antoinette Brigaut, dix-neuf ans, sans marié à Paris XVI^e arrondissement le huit septembre mil neuf cent cinquante-six avec Suzanne Le Floc'h. Domiciliée en Orme le vingt et un septembre mil neuf cent cinquante-six. La mairie

² ~~deuxième mariage~~ dissous par jugement de divorce rendu le treize janvier mil neuf cent quatre-vingt-dix par le tribunal civil de la Seine (Chambre) et transcrit le vingt-sept juillet mil neuf cent quatre-vingt-six. Mention faite le vingt février mil neuf cent cinquante-sept. La mairie d'Armentières.

⁴ ~~deuxième mariage~~ ^{Marié à} Lury. ^{à Oisne} le treize décembre mil neuf cent quarante avec Geneviève SANZEY

Le vingt-six février mil neuf cent vingt et un, onze heures, devant Nous ont comparu publiquement en la maison commune : Jean René Dessert, chef de fabrication, né à Lunéville (Meurthe-et-Moselle) le

Mariage entre : Jean René Dessert, chef de fabrication, Dessert et né à Lunéville (Meurthe-et-Moselle) le Madeleine au vingt-six janvier mil huit cent quatre-vingt-six ans, domicilié à Bezons (Seine-et-Oise) six rue du Berceau, fils majeur de François Victor Dessert et de Marie

décédé au Kremlin Bicêtre (94) le 19 juillet 1929

N° 2.

Le vingt-six février mil neuf cent vingt et un, onze heures, devant Nous ont comparu publiquement en la maison commune : Jean René Dessert, chef de fabrication, Dessert et né à Lunéville (Meurthe-et-Moselle) le Madeleine au vingt-six janvier mil huit cent quatre-vingt-six ans, domicilié à Bezons (Seine-et-Oise) six rue du Berceau, fils majeur de François Victor Dessert et de Marie



Barbe Joséphine Reichler, domiciliée à Lunéville vingt-huit rue de l'Île, veuf de Joséphine Marie Realitt depuis le sept juillet mil neuf cent vingt, d'une part ; Et Madeleine Eugénie Bacus, sans profession, née à Lunéville (Meurthe-et-Moselle) le trois août mil huit cent quatre-vingt quatorze, vingt-six ans six mois, domiciliée à Armentières, fille majeure de Jean Bacus, décédé et de Madeleine Jung, sa veuve, sans profession, domiciliée à Armentières, présente et consentante, d'autre part. aucune opposition n'existant.

Les futurs époux et la mère de l'épouse déclarent qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage. Jean René Dessert et Madeleine Eugénie Bacus ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et nous avons prononcé au nom de la Loi qu'ils sont unis par le mariage. En présence de Paul Henri Lutz, mécanicien, à Argenteuil (Seine-et-Oise) et de Jean François Bacus, fabricant en broderie à Lunéville, témoins majeurs, qui, lecture faite ont signé avec les époux, la mère de l'épouse et Nous René Doit, maire d'Armentières.

Doit M. Bacus René
Mallard p. b. J.

N^o. 3. Le vingt-trois mars mil neuf cent vingt et un, dix heures trente minutes, Pinson Décès de: Louise Hortance, née à Armentières le Pinson Louise vingt et un janvier mil huit cent trente six Hortance, sans profession, fille de François Stanislas 23 mars. Pinson et de Marie Augustine Pannier, décédés, veuve de Lambert Amable Cousin, est décédée en son domicile à Armentières. Dressé le vingt-trois mars mil neuf cent vingt et un, seize heures, sur la déclaration de Delâtre Louis Alexandre, cultivateur, âgé de soixante et onze ans, gendre de la défunte et Pinson Stanislas François, cultivateur, âgé de quarante-six ans, neveu de la défunte, domiciliés en cette commune, qui lecture faite ont signé avec Nous Doit Rémy, maire d'Armentières.

Poiré

Pinson

Delâtre

N^o. 4.

A Messieurs les Présidents et juges composant le Tribunal Civil de Meaux.

Le Procureur de la République près le Tribunal de première instance de Meaux a l'honneur d'exposer:

Que M. Dubois Raymond Louis soldat au 120^e Bataillon de Chasseurs à



³⁶
Pied, né à Armentières le 5 juillet 1895, fils de Louis, Thérèse et de Ernestine Isambert son épouse, époux de -

est disparu le 27 juillet 1915 au Vingekopf (Alsace), ainsi qu'il résulte de diverses pièces émanant du Ministère de la Guerre.

Si aucun acte de décès n'ayant été dressé il y a lieu, par application des articles 89 et suivants du Code Civil et conformément à la loi du 25 juin 1919, de constater judiciairement le décès du sus-nommé.

Pourquoi l'exposant requiert qu'il vous plaise, Messieurs,

Dire que le sus-nommé est décédé le 27 juillet 1915 au Vingekopf (Alsace), mort pour la France.

Ordonner que le jugement à intervenir sera transcrit sur les registres courants de l'état civil d'Armentières et tiendra lieu d'acte de décès.

Présenté à Meaux le 11 Mars 1921

Le Procureur de la République
Signé Gaudet

Soit nommé M. Fillaire juge pour faire le rapport.

Meaux, le 11 Mars 1921

Le President

Sigⁿé : Prinet

Jugement

Audience civile du Vendredi

Onze Mars mil neuf cent vingt-un

Où étaient et siégeaient

M^r Prinet President

M^m. Fillaire et Duchet, juges.

In présence de M^r Gaudet

Procureur de la République

Assistés de M^r Boulenger Commissaire

Le Tribunal, après avoir entendu

M. Fillaire, juge en son rapport,

M^r le Procureur de la République

en ses conclusions, après en avoir

délégué conformément à la loi jugeant

en audience publique en premier ressort.

Vu la requête qui précède et les pièces à l'appui

Par les motifs énoncés sur la

dite requête,

Dit que Dubois Raymond Louis,

soldat au 120^{ème} Bataillon de Chasseurs

a été né à Armentières le

5 juillet 1895, fils de Louis

Général Gustave et de Ernestine



43

Iambert son épouse, époux de...
est décédé le 27 juillet 1915, à
Lingeckoff (Alsace), mort
pour la France.

Dit que le présent jugement
sera transcrit sur les registres
courants de l'état-civil de Armentières
comme tenant lieu d'acte de décès
et que mention en sera faite sur
les registres de 1915 à la place
que cet acte aurait dû occuper.
Sigⁿé : Prinet, Boulenger

Visé pour timbre et enregistré
à Meaux, le dix-sept mars
1921 Folio 10 Case 3

Sigⁿé : Pellicani
Pour expédition :

Le greffier
Sigⁿé

Transcrit le Jeudi xviil
mil neuf cent vingt-un, seize
heures, par nous, Doct Remy,
maire d'Armentières
Doit

N^o: 5.

— — —
Décès de :

Le vingt-deux mai mil neuf cent vingt
et un, dix-sept heures, Anna Pierre
Lerond, née à Cuville (Manche) le cinq

Lerond mars mil huit cent cinquante trois, manou-
Anna vrier, demeurant à Armentières, fils de Lerond
Pierre François Aubin et de Géloup Virginie Rosa-
22 mai. lie, décédés, veuf de Roche Ernestine Henriette, est décédé à Armentières, en Marne, lieu-
dit le Bateau-lavoir. Dressé le vingt-trois
mai mil neuf cent vingt-et-un, dix-huit
heures, sur la déclaration de Galantin Pierre
Alexandre, cinquante-cinq ans, garde-champêtre et Barre Marius Emile, vingt-deux ans,
maréchal-ferrant, domiciliés en cette commu-
nue, qui lecture faite ont signé avec Monsieur
Lamy Doit, maire d'Armentières.

Noih
Galantin Barre

N° 6

Sur la signification à nous faite le trente
mai mil neuf cent vingt-et-un :^{1o} de la gros-
Divorce entre se d'un jugement de divorce rendu par dé-
Henri Lamy fait par le tribunal civil de Meaux, à la
et Léa date du cinq novembre mil neuf cent vingt,
Lepreux. entre les époux Henri Lamy et Léa
Lepreux, mariés le deux juillet mil neuf
cent quatre, et 2^e des certificats exigés par l'ar-
ticle deux cent cinquante deux du Code civil.
Nous avons du dit jugement extrait ce qui
suit : Par ces motifs énoncés au dit exploit. Voir
prononcer de plain le divorce d'entre les époux
Lamy-Lepreux à la requête et au profit de
Madame Lamy. Voir ordonner en conséquence que



34

le dispositif du jugement à intervenir sera transcrit sur les registres courants de l'état civil de la commune d'Armentières et que mention en sera faite en marge de l'acte de mariage des époux Lamy-Lepreux célébré à la mairie de la dite commune le deux juillet mil neuf cent quatre. Et attendu que le divorce entraîne la dissolution de la communauté. Voir renvoyer les parties devant tel notaire qu'il plaira au tribunal commettre à cet effet pour la liquidation de la communauté de biens d'entre M^r et M^{me} Lamy-Lepreux, si elle est acceptée par cette dernière ou par la liquidation de ses reprises seulement dans le cas où celle-ci répudierait la communauté. Voir nommer un de messieurs les juges du siège pour faire le rapport des difficultés qui pourraient s'élever au cours des dites opérations. Voir dire qu'en cas d'empêchement des juges et notaire commis ils seront remplacés par ordonnance de M^r le Président du tribunal rendue sur simple requête. Voir confier à la demanderesse la garde des cinq enfants mineurs issus du mariage. S'entendre le sieur Lamy condamner à servir à sa femme pour l'entretien des dits enfants une pension alimentaire de deux cents francs par mois payable mensuellement et d'avance. Voir ordonner de ces deux derniers chefs l'exécution provisoire

du jugement à intervenir nonobstant opposition ou appel et sans caution. Et s'entendre le sieur Lamy condamner en tous les dépens. Subsidiairement et pour le cas où le tribunal ne croirait pas devoir prononcer de plans le divorce d'entre les époux Lamy-Lepreux, autoriser Mme Lamy à fournir par voie d'enquête ordinaire, tant par titres que par témoins la preuve des faits par elle articulés. Dépens en ce cas réservés. Tous toutes réserves. Sur cette assignation qui contenait constitution de Me Gaud avoué pour la demanderesse, le sieur Lamy défendeur n'a pas constitué avoué dans les délais de la loi ni depuis. L'affaire mise au rôle sur un placet rédigé par les soins de Me Gaud avoué de la demanderesse est venue en ordre utile à l'audience de ce jour pour être plaidée et recevoir jugement. A l'appel de la cause Me Gaud avoué de la demanderesse présent à la barre du tribunal a requis défaire contre le sieur Lamy défendeur défaillant faute d'avoir constitué avoué quoique régulièrement assigné et appelé et pour le profit a demandé au nom de sa cliente l'adjudication des conclusions de son exploit introductif d'instance. Le ministère public à qui le dossier avait été communiqué a été entendu en ses conclusions orales et observations. En cet état la cause présentait à juger les questions suivantes Point de droit, le tribunal. Devait-il prononcer défaire contre le sieur Lamy défendeur défaillant

faute d'avoir constitué quoique régulièrement assigné et appelé? Et pour le profit. Devait-il adjuger à la dame Lamy le bénéfice des conclusions de son exploit introductif d'instance? En conséquence. Devait-il prononcer de plans le divorce d'entre les époux Lamy-Lepreux à la requête et au profit de Mme Lamy. Devait-il ordonner toutes mention et transcription de droit. Devait-il nommer un juge et désigner un notaire pour procéder à la liquidation de la communauté et pourvoir à leur remplacement? Devait-il confier à la dame Lamy la garde des cinq enfants mineurs issus du mariage? Devait-il condamner le sieur Lamy à servir à sa femme pour l'entretien des dits enfants une pension alimentaire de deux cents francs par mois payable mensuellement et d'avance, et ordonner de ces deux derniers chefs l'exécution du jugement nonobstant opposition ou appel? Devait-il ordonner enquête sur les faits articulés par la dame Lamy? Qui des dépens? Tous toutes réserves même d'appel, dont acte. Pour qualités, signé: Gaud. Le Tribunal après avoir entendu l'avoué de la demanderesse en ses conclusions et observations, Mr le Procureur de la République aussi en ses conclusions, après en avoir délibéré conformément à la loi, jugeant en audience publique, en matière ordinaire et en 1^{er} ressort. Attendu que le défendeur n'a pas constitué avoué quoique régulièrement assigné. Donne défaire contre lui, et

pour le profit. Attendu que les époux Lamy ont contracté mariage à Armentières le deux juillet mil neuf cent quatre, que cinq enfants sont issus de cette union. Attendu que d'une enquête de la gendarmerie de Meaux du vingt octobre mil neuf cent vingt, il résulte que Lamy a abandonné sa femme et ses cinq enfants au mois d'avril dernier et n'a pas reparu depuis. Attendu qu'il est allé résider à Paris cinquante quatre cours de Vincennes où il a reçu l'assignation et n'a pas cru devoir y répondre. Que ces faits justifient la demande en divorce formée par Mme Lamy. Par ces motifs. Prononce le divorce entre les époux Lamy. Leprenez au profit de la dame Lamy. Ordonne que le dispositif du présent jugement sera transcrit sur les registres courants de l'état civil de la commune où a été célébré le mariage des époux Lamy, et que mention en sera faite en marge de l'acte de mariage. Commet M^e Courtier notaire à Meaux, pour procéder sous la surveillance de M^r Hulinet juge et à son défaut de M^r Duchet juge suppléant à la liquidation des droits des parties. Dit qu'en cas d'empêchement des juge et notaire commis, il sera pouvoir à leur remplacement par ordonnance sur requête. Confie la garde des enfants à la mère. Condamne Lamy à payer à cette dernière jusqu'à ce que le dernier des enfants ait dix huit ans une pension alimentaire mensuelle de cent cinquante francs par mois. Ordonne de ces deux

derniers chefs l'exécution provisoire du présent jugement nonobstant opposition ou appel et sans caution. Et condamne Lamy aux dépens qui seront recouvrés par l'administration de l'enregistrement. Et commet Lebrun huissier à Paris pour signifier le présent jugement, signé: Normand et Trinot. Ainsi fait, juge et prononce en l'audience publique du Tribunal civil de ^{1^{re} instance} de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, le cinq novembre mil neuf cent vingt. Qui étaient présents et siégeaient M^r Trinot, président, Hulinet juge, Duchet juge suppléant ayant voix délibérative. En présence de M^r Gaudel Procureur de la République, assistés de M^r Normand commis greffier. En marge se trouve la mention d'enregistrement suivante: Visé pour timbre et enregistré à Meaux actes judiciaires le dis. neuf novembre mil neuf cent vingt, folio cinquante-un, case seize. Debet quatre cent cinquante quatre francs, signé: Tulicani. En conséquence le Président de la République Française mande et ordonne. Qu'à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution. Aux procureurs Généraux et aux procureurs de la République près les tribunaux de ^{1^{re} instance} d'y tenir la main. À tous les Commandants et Officiers de la force publique de prêter main forte lorsqu'ils en se sont légalement requis. En foi de quoi la présente grosse a été signée et scellée par nous greffier du

Divorce d'avec
Roste Glaudio
suivant jugement
par le tribunal
civil de Montoir
dans le 16 juillet
mille neuf cent quatre-vingt
neuf et deux ans
l'ancien époux
L'ancien époux
le père de l'enfant
mille neuf cent quatre-vingt
neuf et deux ans
Marie à la Loire
le 16 juillet 1959 avec
N° 7 Adelais Rachel
alphonse

N° 7 Adelais Rachel
alphonse
8/12/59.

Naissance de : tieres, Henri Georges, du sexe masculin,
Henri Georges de Perrin Oscar Henri, manouvrier et de
Perrin
5 juillet

Marié à Pantoneuf cent vingt et un, dix-huit heures, sur
Loire Inferieure présentation de l'enfant et déclaration faite
le vingt huit décembre mil neuf cent quarante six par le père en présence de Cuffin Georges, son épouse, manouvrier et Bastard Francis, deux avec Rose hôtelier, demeurant en cette commune qui
Glaudia lecture faite ont signé avec le déclarant et
mention transcrise le trente et un décembre mil neuf cent quarante deux
Le Maire
Jacqueline Blanche, maire d'Armentières.

N° 8.
Naissance de : Jacqueline Blanche, du sexe féminin, de Jacqueline Blan Rousselet Albert Honoré, mécanicien, et de che Rousselet Guist Geneviève Françoise, sans profession, 21 juillet.
son épouse, domiciliés en cette commune. Dressé

Criminal, le greffier, signé Pierrot Tour copie conforme, signature illisible. Transcrit le trente et un mai mil neuf cent vingt et un, seize heures, par nous Reiny Doit, maire d'Armentières.

Poit

Mairie
Armentières
en Brie
Seine-et-Marne
le neuf Mars
mil neuf cent
quarante six
avec René
Jacques b.

Chaufler
meccanicien
né à Drancy

Seine

le vingt et un
Ouest
mil neuf cent
quarante

Montreuil-Brown

le neuf octobre
mil neuf cent
quarante six

Le Maire

N° 9. Rousselet

Rousselet

François

Guyot

Le 10 aout

par nous, le vingt et un juin, mil neuf cent vingt et un, vingt et un, vingt heures, sur présentation de l'enfant et déclaration faite par le père en présence de Rousselet François Honoré, débiant et Guist François, frère à la mécumique, demeurant en cette commune qui, lecture faite ont signé avec le déclarant et nous Doit Reiny, maire d'Armentières.

Rousselet François Guyot

Poit

Le 10 aout

quin Léon, sans profession, domicilié à Armentières, présente et consentante d'autre part, les futurs époux et la mère de l'épouse déclarent qu'il a été fait un contrat de mariage passé devant Maître Lebarque, notaire à Lizy-sous-l'Ourcq (Seine-et-Marne) à la date du huit août mil neuf cent vingt-et-un, aucune opposition n'existant. La future épouse et sa mère déclarent qu'on doit attribuer à une erreur le fait que le père de la future épouse est prénommé Ange au lieu de Angelo dans son acte de décès. Adolphe Louis Charles Hamel et Lucie Adèle Rose Ferrari ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et nous avons prononcé au nom de la loi qu'ils sont unis par le mariage. En présence de Charles Hamel, sans profession, à Cligemont (Ardennes) et Rémy Pierre, agriculteur à Armentières, témoins majeurs qui, lecture faite, ont signé avec les époux, la mère de l'épouse et Nous, Rémy Doit, maire d'Armentières.

Rémy
Lucie Ferrari et Hamel
Rémy
Adeline Guillet

N° 10.

Le premier octobre mil neuf cent vingt-et-un, dix-sept heures, Careste Célestine Décès de: Eugénie, née à Armentières le dix février Careste Célestine mil huit cent quarante, sans profession, Eugénie fille des défunts Careste François Pierre Elie 1^{er} octobre et Chibout Marie Louise Éléonore, veuve de Montalant Louis Hippolyte, est décédée à Armentières au domicile de Rousselet Alexis, son gendre. Dressé le deux octobre mil neuf cent vingt-et-un, quatorze heures, sur la déclaration de Marie Eugénie Montalant, femme Rousselet Alexis, sans profession, âgée de cinquante quatre ans fille de la défunte et Rousselet François Honoré, débiant, âgé de cinquante six ans, voisin de la défunte, domiciliés en cette commune, qui lecture faite ont signé avec Nous Doit Rémy, maire d'Armentières.

Doit Marie Eugénie Montalant
François Honoré Rousselet

N° 11.

Décès de:

Guyon Virginie Léone, née à
Précy (Seine-et-Marne) le vingt-un août mil
huit cent cinquante sept, sans profession, fille
de Virginie Léone.

3 décembre

Le trois décembre mil neuf cent vingt-et-un, huit heures, Guyon Virginie Léone, née à Précy (Seine-et-Marne) le vingt-un août mil huit cent cinquante sept, sans profession, fille de Virginie Léone. des défunts Guyon Gabriel et Guyette Virginie, veuve de Dubois Henri Armand, est décédée en son domicile à Armentières. Dressé le quatre décembre mil neuf cent vingt-et-un, huit heures sur la déclaration de Dubois Gaston, employé de chemin de fer, âgé de trente-huit ans, domicilié à

DEPARTEMENT
DE
SEINE- & MARNE

MAIRIE D'ARMENTIÈRES-EN-BRIE

par ISLES-LES-MELDEUSES

ARRONDISSEMENT
DE MEAUX

CANTON DE
LIZY-SUR-OURCQ

MM.

Le 2 janvier

1966

Monsieur le Procureur,

Aux fins de contrôle sur le registre des actes de l'Etat Civil de ma Commune,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire parvenir, dès que possible, copie de la mention relative au décès, figurant sur votre registre, en marge de l'acte de naissance de Henri PERRIN né à Armentières le 5 juin 1921.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur, avec mes remerciements anticipés, l'assurance de mes salutations distinguées. Le Maire -



vou au dos

Sécede à Paris
le 9-12-1961
mention faite à Paris le 11-1-62
Le Goffen.

5 JANV 1966



Bondy (Seine) huit rue Saint Denis, fils de la défunte et Henry Désiré, retraité, âgé de soixante-neuf ans, domicilié à Armentières, voisin de la défunte, qui lecture faite ont signé avec Nous Remy Doit, maire d'Armentières.

Doit

Henry Dubois

N° 12.

Décès de:
Lelièvre Joseph Lazare
4 décembre.

Le quatre décembre mil neuf cent vingt et un, huit heures, Lelièvre Joseph Lazare, né à Armentières le deux septembre mil huit cent quarante neuf, manouvrier, fils des défunts Lelièvre Joseph Remy et Bonnancy Amable Zélise, veuf de Doit. Marie Sophie Louise, est décédé en son domicile à Armentières. Dressé le quatre décembre mil neuf cent vingt et un, seize heures, sur la déclaration de Carrète André Léon, cultivateur, âgé de trente-neuf ans, domicilié à Armentières, gendre du défunt et Lelièvre Georges Raphaël, marchal-ferrant, âgé de trente-huit ans, domicilié à Tales-les-Meldeuses (Seine-et-Marne), fils du défunt, qui lecture faite ont signé avec Nous Remy Doit, maire d'Armentières. Approuvé deux lettres rayées nulles.

Lelièvre Carrète André

Registre contenant trois actes de naissances, deux de mariages, cinq de décès, un de transcription de jugement, tenant lieu d'acte de décès, un de transcription de divorce. Clos et arrêté le trente et un décembre mil neuf cent vingt et un. Le Maire, Doit.

Table alphabétique des actes contenus dans le présent registre de l'année mil neuf cent vingt et un.

Numéros d'ordre	Numéros des actes	Noms et prénoms.	Dates
<u>Naissances</u>			
1	1	Lemasson Gustave Yves Luc Guy	17 février
2	7	Perrin Henri Georges	5 juin
3	8	Rousselet Jacqueline Blanche	21 juin
<u>Mariages</u>			
1	2	Dessert Jean René et Bacus Madeleine Eugénie	26 février
2	9	Hamel Adolphe Louis Charles et Ferrari Lucie Adèle Rose	10 août
<u>Décès</u>			
1	11	Guyon Virginie Léone	3 décembre
2	12	Lelièvre Joseph Lazare	4 décembre
3	5	Lerond Anna Pierre	22 mai
4	3	Pinson Louise Hortance	23 mars
5	10	Careste Célestine Eugénie	1 octobre
<u>Transcription jugement tenant lieu d'acte de décès</u>			
1	4	Dubois Raymond Louis	27 juillet 1915.
<u>Divorce</u>			
1	6	Lamy Henri et Lepreux Léa	30 mai

Certifié exact par Nous Doit Rémy,
Maire et Officier de l'Etat civil de la
commune d'Armentières, canton de Lizy-sur
Ourcq, arrondissement de Meaux, Seine-et-
Marne.

Armentières le quinze janvier mil neuf
cent vingt deux.

Le Maire,
Doit



REGISTRE

Contenant ~~trois~~ feuillets, cotés et paraphés par
Nous, Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement
de Meaux, département de Seine-et-Marne, destiné à cons-
tater les NAISSANCES, MARIAGES et DÉCÈS de la
commune d'Armentières en Brie pendant le cours de
l'année 1922.

Meaux, le

Décembre mil neuf cent vingt et un.

P. LE PRÉSIDENT,

N^o. 1.

Le vingt septembre mil neuf cent vingt deux, treize heures, est née à Armentières Maria Auguste Lepelletier, Maria Auguste du sexe féminin, de Léon Jules Lepelletier, vingt-six ans, journalier, et de Jeanne Marie Thérèse Desvaux, vingt-deux ans, couturière, son épouse, domiciliés à Pierrefitte (Seine-et-Marne). Dressé par nous, le vingt-et-un septembre mil neuf cent vingt-deux, huit heures, sur déclaration faite par le père en présence de Adrien Desvaux, employé de chemin-de-fer, beau-frère du déclarant, demeurant à Armentières, au domicile duquel l'accouchement a eu lieu et Galantin Pierre, garde champêtre demeurant à Armentières qui, lecture faite, ont signé avec le déclarant et Nous Doit Rémy, maire d'Armentières.

Lepelletier Doit

Doit Galantin

N^o. 2.

Le vingt-six septembre mil neuf cent vingt-deux, onze heures, devant nous Mariage entre: ont comparu publiquement en la maison Maurice Alexandre Martheaux, cultivateur, né à Armentières le Jeanne Reine Etré, deux mars mil neuf cent, vingt-deux ans six mois, domiciliée à Isles-les-Meldeuses le 26 septembre (Seine-et-Marne), fils majeur de Louis Au-



quatre Marteaux, cultivateur et de Louise Célestine Montalant, son épouse, cultivatrice, domiciliées à Isles-les-Meldeuses, présents et consentants d'une part; et Jeanne Reine Etré, cultivatrice, née à Germigny-l'Évêque (Seine-et-Marne) le vingt février mil neuf cent deux, vingt ans sept mois, domiciliée à Armentières, fille mineure de Albert Emile Etré, décédé dans la commune, et de Reine Augustine Chanoinal, sa veuve en premières noces, épouse de Stanislas François Pison, cultivatrice, domiciliée à Armentières, présente et consentante d'autre part; aucune opposition n'existant. Les futurs époux, les parents de l'épouse, la mère de l'épouse, déclarent qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage. Maurice Alexandre Martheaux et Jeanne Reine Etré ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et nous avons prononcé, au nom de la Loi, qu'ils sont unis par le mariage. Dont acte en présence de Lucien Eugène Gouillet, cultivateur à Isles-les-Meldeuses et Stanislas François Pison, cultivateur à Armentières, témoins majeurs qui, lecture faite ont signé avec les époux, les parents de l'épouse, la mère de l'é-

pouse et Nous Rémy Doit, maire
d'Armentières.

Jeanne Lavié Maurice Marteau

Chanoine Reine Marteau Auguste
Pintos
Montalant Louis Gaillet Lucien
Doit

N° 3.

Le vingt-et-un novembre mil neuf cent vingt-deux, onze heures, devant Nous Mariage entre: ont comparu publiquement en la maison Pierre Charles commune: Pierre Charles Ernest Millet, Ernest Millet chef de chantier, né à Meaux (Seine-et-Marne) le quatorze février mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, vingt-quatre ans neuf mois, 21 novembre, domicilié et résidant à Isles-les-Meldeuses (Seine-et-Marne) fils majeur de Charles Auguste Millet et de Eugénie Arnoux, son épouse, rentiers, domiciliés à Port-à-Binson (Marne) présents et consentants d'une part; et Simone Léontine Leclerc, pluviassière, née à Armentières le quatre novembre mil neuf cent trois, dix-neuf ans, domiciliée et résidant à Armentières, fille mineure de Victor Honoré Leclerc, manouvrier et de Léonie Léontine Guérin, son épouse, sans profession, domiciliées à Armentières, présents et consentants d'autre part; aucune



opposition n'existant. Les futurs époux, les parents de l'époux et de l'épouse, déclarent qu'il a été fait un contrat de mariage, passé devant Maître Emile Ernest Xavier Brézonnet, notaire à Tarreddes, le vingt novembre mil neuf cent vingt-deux. Pierre Charles Ernest Millet et Simone Léontine Leclerc ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour épouse et nous avons prononcé au nom de la Loi, qu'ils sont unis par le mariage. Dont acte en présence de Désiré Nicolas Magataud, entrepreneur de travaux publics à Isles-les-Meldeuses et Fernand Raymond Marteau, cultivateur, à Isles-les-Meldeuses, témoins majeurs qui, lecture faite, ont signé avec les époux, les parents des époux et Nous Rémy Doit, maire d'Armentières.

Doit

E. Millet I. Leclerc

E. Millet Léonie V. Marteau
E. Arnoux L. Guérin

Registre contenant un acte de naissance, deux de mariage. Clos et arrêté le trente-et-un décembre mil neuf cent vingt-deux.

Le Maire
Doit

48

Table alphabétique des actes contenus dans
le présent registre de l'année
mil-neuf-cent-vingt-et-deux.

numéros d'ordre des actes		Noms et prénoms	Dates
<u>Naissances</u>			
1	1	Maria Augustine Sepellier	20 Septembre
<u>Mariages</u>			
1	2	Marteaux Maurice Alexandre et Corré Jeanne Reine	{ 26 Septembre
2	3	Millet Pierre Charles Ernest et Seclerc Simone Leontine	{ 21 Novembre



Certifié exact par Monsieur Remy
Maire et officier de l'état civil de
la commune d'Almentières, canton de
Lissy-sur-Durcq, arrondissement de Meaux,
Seine-et-Marne.

Almentières le dix Janvier
mil-neuf-cent-vingt-trois.

Le Maire

(Signature)

